



DIPLOÔME INTER-UNIVERSITAIRe SANTé SOCIÉTé MIGRATION

**Comment la précarité influence-t-elle l'exposition aux risques environnementaux
et ses impacts sur la santé des populations vulnérables ?**

Mémoire du Diplôme Inter-Universitaire « Santé, société et migration »

Rédigé sous la direction de Yannis Gansel

Basty-Ghuyzen Marielle

Année 2024-2025

LE VINATIER
PSYCHIATRIE UNIVERSITAIRE
LYON MÉTROPOLE

ORSPERE SAMDARRA
Gérontologie sociale, solidarités et systèmes

UJM UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINT-ÉTIENNE

Université Claude Bernard Lyon 1



TABLE DES MATIERES

Introduction	3
1 PRESENTATION DU « TERRAIN »	4
2 ÉTAT DES LIEUX ET DEFINITION	8
2.1 Santé environnementale : un enjeu complexe et fondamental	8
2.2 Caractéristiques des populations précaires.....	8
2.3 Définir les déterminants de santé et les inégalité sociales en santé	10
2.4 Définir les inégalités environnementales	10
2.4.1 Inégalités d'impact	11
2.4.2 Inégalités d'exposition.....	13
2.4.3 Inégalités d'accès aux décisions	13
2.4.4 Inégalités des mesures induites par les politiques climatiques	14
3 CONTEXTE POLITIQUE ACTUEL	15
3.1 Réforme de la politique agricole commune (PAC).....	16
3.2 Plan écophyto.....	17
3.3 Report du Devoir de vigilance	18
3.4 Suppression des "zones à faibles émissions"(ZFE).....	18
3.5 Zéro artificialisation nette des sols (ZAN).....	19
3.6 Enjeux persistants	19
4 QUELS SONT LES ENJEUX DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE ?	20
4.1 Définition des déterminants environnementaux de santé.....	20
4.2 Déterminants liés au mode de vie	20
4.2.1 Concept de l'exposome	20
4.2.2 Expositions accrues aux polluants	21
4.2.3 Accès moindre aux espaces verts	23
4.2.4 Logement insalubre et mal-logement	23
4.2.5 Saturnisme	24
4.2.6 Pollution de l'air intérieur.....	24
4.2.7 Nuisances sonores.....	24
4.3 Conséquences sur la santé mentale	24
4.4 Déterminants liés au métier.....	25
4.5 Déterminants liés à l'alimentation	26
4.5.1 Aliments Ultra-Transformés (AUT).....	26

4.5.2	Consommation de produits issus de l'agriculture biologique (AB).....	26
4.5.3	Eau.....	27
4.6	Impact de la dégradation environnementale sur la santé	27
4.6.1	Zoonoses- COVID	27
4.6.2	Impact du changement climatique	28
5	PERSPECTIVES D'AVENIR- PISTES D'ACTION	30
5.1	Sensibilisation / éducation	30
5.1.1	Les 1000 premiers jours	30
5.1.2	Interaction entre santé humaine, animale et santé des écosystèmes	31
5.1.3	Applications mobiles	32
5.2	Moyens financiers	32
5.2.1	Accessibilité du bio et local : Partenariats avec des producteurs locaux	32
5.2.2	Restaurants solidaires	33
5.2.3	Favoriser l'économie circulaire : recyclage, réutilisation, réparation.....	34
5.2.4	Jardins partagés.....	35
5.3	Décisions Politiques.....	35
5.3.1	Echelle nationale.....	35
5.3.2	Echelle locale.....	36
5.4	Perspectives pour une approche plus équitable.....	37
	CONCLUSION	40
	ANNEXES :	42
	BIBLIOGRAPHIE	49

INTRODUCTION

Alors que nous traversons une crise environnementale majeure avec des enjeux de transition écologique, le retour au pouvoir d'un climatosceptique à la tête des Etats-Unis a des répercussions sur la transition écologique naissante en Europe et en France.

Déjà marginalisée depuis l'irruption de la guerre en Ukraine ou à Gaza, la cause climatique se retrouve piétinée dans ce nouveau chaos géopolitique. La santé environnementale, qui explore les interactions entre l'environnement et la santé humaine, se fraie timidement un chemin à travers ce contexte de crise écologique, avec des révélations alarmantes sur les dangers des produits du quotidien ou de certaines expositions invisibles. Les populations précaires, souvent marginalisées et confrontées à des conditions de vie défavorables, semblent particulièrement vulnérables à ces risques environnementaux.

Le concept de « fracture écologique » s'impose progressivement dans le débat public, mais les données manquent pour appréhender pleinement l'impact des inégalités environnementales sur la santé et le bien-être des individus.

L'objectif principal de ce mémoire est de comprendre comment les facteurs environnementaux affectent la santé des personnes en situation de précarité, et inversement, comment cette précarité aggrave leur vulnérabilité face aux risques écologiques. Pourtant, ces deux réalités, étroitement liées, laissent souvent de côté celles et ceux qui en sont les premiers touchés : mal informés, ils restent aussi les grands oubliés des débats et des solutions.

Après une première partie permettant de clarifier certaines notions et détaillant les différents types d'inégalités environnementales existantes, nous ferons un état des lieux du contexte politique actuel et ses répercussions sur les décisions liées à l'écologie. Ce mémoire se propose d'examiner ensuite les enjeux spécifiques de la santé environnementale, en révélant les inégalités existantes liées aux conditions de vie, à l'activité professionnelle, à l'alimentation et aux impacts du changement climatique. Enfin, nous terminerons sur les différentes actions envisageables pour atténuer ces inégalités. Il est bien évident que les populations en situation de précarité peuvent avoir des priorités immédiates qui prennent le pas sur les questions environnementales, mais elles n'en sont pas moins concernées. Une sensibilisation mieux adaptée, mettant en avant les avantages directs pour leur santé, ainsi qu'une meilleure visibilité des alternatives locales, pourraient renforcer leur implication dans ces enjeux.

Pourquoi ce sujet ?

Ce sujet est à l'intersection de deux des défis les plus pressants de notre époque : les inégalités sociales et la dégradation environnementale avec ses impacts sur la santé.

Je me retrouve engagée dans ces deux causes, aussi bien d'un point de vue personnel que professionnel. En effet, mon activité à la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) me donne l'opportunité d'interagir avec un public extrêmement diversifié (français, migrants, usagers de drogues, SDF, population vieillissante, jeune adulte ou enfants...). Malgré leurs différences, ils partagent tous ce point commun qu'est la précarité.

La précarité financière est une réalité omniprésente et ces personnes doivent lutter pour subvenir à leurs besoins fondamentaux ce qui les oblige souvent à faire des choix difficiles, sacrifiant parfois des besoins essentiels pour en satisfaire d'autres. Ces multiples facettes de la vulnérabilité sociale expliquent en partie que la santé environnementale ne soit pas une priorité pour les personnes en situation de précarité.

Mon intérêt concernant la santé environnementale s'inscrit notamment dans le cadre de ma participation, depuis quatre ans, au comité de pilotage « hôpital vert » du Centre Hospitalier du Forez. À ce titre, j'anime, aux côtés des « ambassadeurs hôpital vert » (des agents volontaires porteurs de projets écoresponsables), des réunions destinées à promouvoir une transition durable au sein de notre établissement. Nos travaux, organisés en sous-groupes (mobilité, achats responsables, gestion des déchets, sobriété énergétique, etc.) couvrent un large éventail d'enjeux et celui de la santé environnementale retient particulièrement mon attention.

1 PRESENTATION DU « TERRAIN »

J'ai participé à ce DIU dans le cadre de mon activité de médecin au centre hospitalier du Forez (site de Montbrison et site de Feurs). Je travaille à la PASS depuis maintenant 4 ans, en parallèle d'une activité de médecine urgentiste au sein des urgences du site de Montbrison.

Mises en place depuis 1998 au sein des établissements de santé les PASS sont des unités de soins destinées à toute personne malade en situation de précarité exclue du droit commun. La PASS assure une prise en charge coordonnée médicale, infirmière, sociale et l'accompagnement dans un parcours de santé. Elle accueille tout patient sans assurance maladie ou sans complémentaire santé ou dont la situation sociale bloque une prise en charge médicale (incapacité de payer les soins, absence de logement stable ou hébergement précaire), en grande

vulnérabilité ou d'exclusion sociale. L'équipe de la PASS adapte sa prise en charge à la situation du patient et à son environnement, ainsi, elle peut parfois se déplacer à domicile (situation exceptionnelle mais qui permet de ramener les personnes vers les soins). L'ensemble des PASS bénéficie d'une coordination régionale et nationale en lien avec la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soin) et l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui la finance.

La PASS du CH du Forez est une « petite » PASS dans laquelle nous sommes 2 médecins à 25% chacune, 2 infirmières à 100 et 50%, et 4 assistantes sociales (toutes à temps partiel mais pour un équivalent de 2.5 temps plein). Notre file active est constituée de 800 patients, et nous effectuons 1 à 2 journées de consultation par semaine. Plus de la moitié de notre patientèle est issu du CADA-HUDA de l'Entraide Pierre Valdo (EPV). L'EPV est une association loi 1901 dont le but est l'accueil, l'intégration et l'insertion socio-professionnelle des personnes vulnérables ou en demande d'asile. Anciennement située à St Thurin, la structure a récemment déménagé à Boën, petite ville de 3400 habitants située à 20 min de Montbrison. Ceci a permis de réduire l'isolement des patients, et une meilleure accessibilité aux transports ou aux services publics.

Nous avons également développé une activité de PASS Mobile qui est tournée vers « l'aller vers » avec différents partenaires (Secours populaire, Croix rouge, Emmaüs, les Restos du cœur, Centre social, Maison familiale et rurale de la Loire, CCAS...). La deuxième partie de notre patientèle nous est adressée par l'intermédiaire de ces partenaires qui les orientent lors de nos différents échanges ou rencontres. Quelques patients sont également « repérés » suite à une consultation aux urgences. Nous avons une très bonne entente et coordination avec les urgences étant donné que ma consœur et moi-même y travaillons le reste du temps. Nous avons créé une « fiche de repérage » informatisée qui permet à nos collègues urgentistes de nous adresser les patients qui en ont besoin.

Les consultations concernent principalement la médecine générale et sont pratiquées sur rendez-vous mais il nous arrive également d'y ajouter quelques demandes urgentes quand cela est nécessaire et possible. Elles s'effectuent toujours en binôme avec une infirmière. Le temps de consultation est mené ensemble, et s'il y a des gestes à faire (prise de sang, pansement...), l'infirmière peut les réaliser dans le même temps, ce qui évite au patient un second déplacement étant donné les difficultés inhérentes aux transports qu'il peut rencontrer en zone rurale. Menées conjointement, ces consultations offrent un cadre propice à l'écoute, au dialogue et à la prévention, tout en permettant d'y consacrer le temps nécessaire.

CAS CLINIQUE N°1 :

Après une nuit de garde, un de mes collègues urgentiste, m'adresse un jeune homme portugais pour une réévaluation clinique et thérapeutique suite à une première crise d'asthme traitée par une série d'aérosols. Ce patient de 42 ans, non-fumeur, arrivé en France depuis 6 mois, m'explique avoir toujours travaillé dans le bâtiment. Il n'est pas déclaré actuellement et alterne des petites missions. Lors de ma réévaluation, il persiste des sibilants auscultatoires qui m'incitent à lui faire pratiquer un bilan pneumologique. Le résultat retrouve un début d'insuffisance respiratoire avec nécessité d'instaurer un traitement de fond et un suivi bi-annuel par un pneumologue. En reprenant l'interrogatoire, il déclare habiter dans un logement exigu avec sa femme enceinte et ses 4 enfants. Sa femme ne travaille pas et aime que « tout soit propre » chez elle, elle utilise donc de nombreux produits ménagers pour que son petit logement soit toujours brillant et sente bon. De son côté, il n'a jamais porté de masque sur les chantiers car cela ne lui a jamais été proposé et que la poussière ne le gênait pas jusqu'à présent. Il ne comprend pas bien pourquoi ses poumons fonctionnent moins bien alors qu'il n'a jamais fumé.

Ni lui, ni sa femme n'ont jamais été sensibilisés à la santé environnementale, à ses enjeux ni aux conséquences potentielles d'autres expositions que celles, bien documentées, comme le tabagisme. Il m'a alors paru important de permettre à cette famille d'avoir accès aux mêmes informations que nous, et de les sensibiliser afin de limiter l'aggravation de sa maladie pulmonaire et l'exposition des enfants et du futur bébé à divers polluants de leur mode de vie.

Nous suivons toute tranche d'âge, particulièrement des personnes jeunes, ayant vécu un parcours migratoire traumatisante. De fait, nous suivons beaucoup de personnes pour des pathologies en lien avec la psychiatrie (syndrome anxioc-dépressif, syndrome de stress post-traumatique...). Les autres pathologies courantes sont en lien avec la médecine générale (HTA, diabète, surpoids...), des addictions, des pathologies infectieuses (hépatites B, C, VIH...), ou plus rarement en lien avec une pathologie ayant motivé la migration à l'étranger dans le cadre d'une demande de titre de séjour pour soins (suivi de cancer, maladie orpheline neuromusculaire...).

Nous ne sommes pas une PASS pédiatrique mais nous accueillons parfois des enfants parce qu'ils accompagnent leurs parents le jour de la consultation et nous sont donc adressés en même temps, ou parce qu'ils ont une pathologie aigüe bénigne (angine, éruption cutanée...) sans avoir la possibilité d'aller chez le médecin traitant (sans droit sécurité sociale ni mutuelle).

La moitié de nos patients sont allophones et lors de nos consultations médicales, nous pouvons recourir au service d'un interprète professionnel en santé. Nous utilisons un interprétariat téléphonique avec ISM Corum, sur réservation préalable. Bien évidemment ceci est beaucoup plus chronophage qu'une simple consultation en français, et nous pouvons parfois passer plus d'une heure de consultation lors du premier rdv, mais cet interprétariat est crucial pour comprendre le parcours et les maux du patient et nous permet d'être beaucoup plus exhaustif lors de l'interrogatoire et l'information donnée au patient.

CAS CLINIQUE N°2 :

Lors d'une consultation classique à la PASS d'une jeune femme de 25 ans, originaire de Guinée, que je vois pour la première fois dans le cadre d'un probable syndrome de stress post-traumatique, j'ai été interpellée par le « goûter » qu'elle était en train de donner à sa fille de 3 ans : des chips, et un jus de fruits sans réelle trace de fruit (type Oasis), dans une bouteille plastique. La fillette dévorait ça avec appétit et la maman avait un petit « stock » de produits du même genre dans son sac à main... Sans aucun jugement, je lui demande quelle est l'alimentation de son enfant au quotidien et comment se passe la transition avec la nourriture française. En reprenant un interrogatoire plus détaillé avec cette maman, elle me confie ses difficultés : peu habituée à ce type d'alimentation, elle ne maîtrise pas toujours la cuisine des produits français, et sa fille de 3 ans, réticente à ses plats, préfère manger des chips ou biscuits. Elle m'apprend que son fils de 18 mois refuse presque systématiquement les fruits et légumes depuis son arrivée en France, et qu'il a tendance à préférer, ce que je détaillerai plus tard, les aliments ultra-transformés. Elle-même a constaté une prise pondérale de 4 kg depuis son arrivé en France alors qu'elle mange peu et n'a pas d'appétit. Elle décrit une alimentation différente de son pays, pauvre en légumes frais (coûteux), et parfois très déséquilibrée du fait du manque d'accès à ses produits habituels, du manque de temps ou d'envie de cuisiner et de la gestion des diverses tâches administratives très chronophages dans son quotidien. Elle pensait faire « bien » en donnant les jus type Oasis pour qu'ils aient un apport en fruits.

Je me suis alors questionnée sur le positionnement qu'elle pouvait avoir par rapport aux questions actuelles de santé environnementale. Quelle en est sa perception, sa compréhension, son intérêt par rapport à ses priorités immédiates qui sont toutes autres (logement, accès aux soins, sécurité alimentaire...).

Les difficultés que nous rencontrons sont souvent en lien avec l'absence de disponibilité de consultation psychiatrique dans des délais raisonnables. Heureusement nous avons une équipe mobile de santé précarité (Elipse= Equipe de Liaison Intersectorielle de Psychiatrie pour les Personnes en Situation d'Exclusion) très réactive et disponible. La pénurie de médecin traitant dans le département de la Loire nous complique également la tâche afin de faire le relai dès l'ouverture des droits. Cependant, cette contrainte permet d'instaurer un suivi plus prolongé, renforçant la relation thérapeutique et optimisant la prise en charge des pathologies plus complexes.

De plus, la longueur des consultations (parfois 1h) offre un cadre privilégié pour instaurer un temps d'échange important avec les patients, appréhender leurs conditions de vie, établir une relation de confiance et, ainsi, orienter ma pratique vers une démarche préventive, ce qui n'est pas envisageable dans mon quotidien d'urgentiste. C'est dans ce cadre-là que j'ai souhaité approfondir la question de la santé environnementale des personnes en situation de précarité pour dégager des axes d'amélioration adaptés à leur réalité.

Ainsi, bien que les inégalités sociales en santé aient toujours existé, ceci m'a paru encore plus important d'approfondir leurs dimensions environnementales pour en décrypter les mécanismes et imaginer des solutions adaptées à différentes échelles.

2 ÉTAT DES LIEUX ET DEFINITION

À l'ère de l'industrialisation, de l'urbanisation et des avancées scientifiques, la santé environnementale est devenue une préoccupation majeure pour les citoyens du monde entier. À mesure que les révélations et les scandales se multiplient, l'intérêt pour ce sujet grandit au sein de la population. Cependant, l'appartenance à certaines catégories sociales pourrait constituer un obstacle à l'accès aux informations adéquates sur ce sujet.

2.1 SANTE ENVIRONNEMENTALE : UN ENJEU COMPLEXE ET FONDAMENTAL

La santé environnementale recouvre tous les aspects de la santé humaine qui sont déterminés par nos conditions de vie : de l'air que l'on respire au bruit que l'on perçoit, mais aussi du contenu de nos assiettes, jusqu'aux matériaux d'aménagement intérieur, en passant par notre proximité à la biodiversité ou encore nos modes de déplacements.

D'après l'OMS, c'est une définition plus académique qui comprend les aspects de la santé humaine déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Pour avoir un ordre d'idée de l'importance de ces éléments, l'OMS a montré qu'en Europe les facteurs environnementaux nocifs qui pourraient être évités ou supprimés provoquent 1,4 million de décès par an.

Environnement et santé sont ainsi étroitement imbriqués et les interactions sont nombreuses. Tout ce qui constitue le cadre de vie (la pollution de l'air, l'exposition à des substances dans les milieux qui nous entourent), les habitudes de consommation (alimentation, produits du quotidien et de consommation courante) ou même le travail effectué s'intègrent dans cette notion. Le champ de la santé environnementale est d'autant plus vaste, qu'il prend également en compte des facteurs tels que le changement climatique. Tous ces éléments seront développés dans la quatrième partie de ce mémoire détaillant les enjeux de cette santé environnementale.

2.2 CARACTERISTIQUES DES POPULATIONS PRECAIRES

Les populations précaires sont caractérisées par une série de facteurs socio-économiques et démographiques qui les rendent particulièrement vulnérables. Le terme « précarité », devrait plutôt s'employer au pluriel dans la mesure où les précarités se définissent par plusieurs dimensions et s'inscrivent dans divers domaines d'existence tant les situations rencontrées sont diversifiées mais individuelles.

Même si certaines échelles, telles que le score EPICES (Evaluation de la précarité et des inégalités de santé dans les Centres d'examens de santé) ont été créées, il est difficile de définir la précarité dans sa globalité. On comprend à travers cette échelle le caractère multidimensionnel de la précarité, qui comprend les conditions matérielles, le niveau d'études, la situation professionnelle, les revenus, la composition du ménage, le logement, la protection sociale, les liens sociaux, les loisirs, les difficultés financières, le recours aux soins...

Par ailleurs, le lien entre précarité et pauvreté est toujours très étroit dans les représentations que l'on peut avoir, et les deux termes sont souvent employés de façon indifférenciée sans doute parce que, dans leurs parcours de vie, les « précaires » sont aussi ceux qui sont « pauvres » ou le deviennent en raison de la faiblesse de leurs revenus et de leurs moyens d'existence.

Concernant la PASS du CH Forez, la population que nous côtoyons est très différente d'une consultation à l'autre mais ni précarité ni pauvreté ne les épargnent. Ces patients disposent de revenus très limités se situant en dessous du seuil de pauvreté, ou sont bénéficiaires de l'ADA (Allocation Demandeur d'Asile), ou ont une absence totale de revenus. Souvent sans emploi, certains occupent parfois des postes instables (fonctions temporaires, à temps partiel ou activités informelles, sans garantie de stabilité ni avantages sociaux) mais bénéficient très rarement d'une stabilité professionnelle. Leur logement (lorsqu'il existe), est souvent précaire, insalubre ou temporaire et ces patients ne savent pas de quoi demain sera fait. Ces derniers peuvent également souffrir d'insécurité alimentaire, n'ayant pas toujours un accès régulier à une alimentation suffisante et nutritive. Cette population précaire est souvent tributaires des colis alimentaires fournis par les banques alimentaires (dans notre région : Resto du cœur ou la Croix rouge), et n'ont donc pas le choix de leurs achats. Ceci contribue à détériorer un état de santé déjà fragile car leur équilibre alimentaire en est affecté et ils se retrouvent plus exposés aux facteurs de risques cardio-vasculaires. De plus, la barrière de la langue rend l'accès aux services publics (tels que les transports en commun) souvent limité, ce qui peut majorer l'isolement social déjà ressenti et entraîner une mauvaise santé mentale.

La précarité ne se limite donc pas à une simple question de ressources financières, mais elle englobe de multiples facteurs pouvant interagir entre eux et entraîner des conséquences inégales sur la santé.

2.3 DEFINIR LES DETERMINANTS DE SANTE ET LES INEGALITE SOCIALES EN SANTE

En santé publique, un déterminant de santé est un facteur qui influence l'état de santé d'une population, soit de façon isolée, soit en association avec d'autres facteurs. Il peut s'agir de facteurs individuels (âge, sexe, patrimoine génétique, comportement), socio-économiques (accès au logement, à l'emploi, à la culture, à l'éducation), environnementaux (qualité de l'air, de l'eau, de l'environnement sonore), politiques (urbaines, habitat, transport, emploi). Tous ces facteurs influencent l'état de santé, sans nécessairement être la cause directe d'une maladie car la caractérisation des liens d'un déterminant sur la santé est complexe.

Il existe des disparités de répartition de ces déterminants entre les différents échelons de la société, engendrant ainsi des inégalités sociales en santé (ISS). Elles sont définies par l'écart de santé important, systématique, injuste et évitable entre les individus. Elles recouvrent toute relation entre la santé et l'appartenance à une catégorie sociale. Didier Fassin, anthropologue, sociologue et médecin français les décrit comme telles: « *les ISS correspondent à l'inscription dans le corps des inégalités produites par la société. Elles sont l'aboutissement des processus par lesquels le social passe par la peau* »¹.

Malgré de nombreux facteurs déjà identifiés, une part des inégalités sociales de santé reste inexpliquée. L'hypothèse principale serait que les nuisances environnementales pourraient également contribuer aux inégalités de santé via deux mécanismes. D'une part, le différentiel de vulnérabilité qui veut, qu'à niveau semblable d'exposition, le risque sanitaire encouru par les populations défavorisées est plus élevé en raison d'un état de santé plus dégradé ou d'un moindre accès aux soins. D'autre part, le différentiel d'exposition qui suggère que les populations socio-économiquement défavorisées pourraient être à la fois davantage exposées à un plus grand nombre de nuisances et à des niveaux d'expositions plus élevés. C'est ce que nous allons détailler ci-dessous.

2.4 DEFINIR LES INEGALITES ENVIRONNEMENTALES

Tous les deux ans, l'Observatoire des inégalités dresse un panorama complet des disparités qui fracturent notre société. L'édition 2025 s'enrichit d'un dossier spécial consacré aux inégalités environnementales², enjeu crucial de notre époque. Pourtant, dans le troisième plan national d'adaptation au changement climatique présenté en mars 2025, le mot « inégalités » n'apparaît

¹ Annette Leclerc et al., *Les inégalités sociales de santé* (La Découverte, 2010).

² « Rapport sur les inégalités, édition 2025 », Observatoire des inégalités, <https://www.inegalites.fr/Rapport-sur-les-inegalites-edition-2025>.

que cinq fois³. En le mettant au cœur de son travail, l'Observatoire des inégalités reconnaît le caractère incontournable du sujet dans la gestion de la question écologique, tout en insistant sur le fait que les inégalités environnementales restent encore trop souvent mal définies. Le terme inégalités environnementales désigne l'impact différencié de l'environnement sur les individus en fonction de critères sociaux, économiques, démographiques que nous allons détailler ci-dessous.

L'injustice environnementale qui en découle, représente les inégalités qui sont engendrées par l'aggravation de la crise climatique et par la dégradation environnementale qui touchent de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables.

La justice environnementale englobe le principe selon lequel toutes les personnes et les communautés ont droit à une protection égale et à une application égale des lois et des règlements en matière d'environnement. Cela consiste à revendiquer une réduction de ces inégalités environnementales, perçues comme injustes.

Les inégalités environnementales sont souvent vues comme étant de quatre ordres. Les inégalités d'impact, d'exposition, d'accès aux décisions et les inégalités induites par les politiques climatiques.

2.4.1 Inégalités d'impact

Elles reflètent l'inégale participation au réchauffement climatique avec la « responsabilité » des plus aisés. Ces dernières années, les rapports et ouvrages montrant le lien entre les émissions de gaz à effet de serre et le niveau de vie se sont multipliés. Les différents rapports d'Oxfam concernant ce sujet⁴⁵ ont suscité une importante vague de réactions. Des recherches ont révélé que les 1 % les plus riches (environ 63 millions de personnes) étaient à eux seuls responsables de 15 % des émissions cumulées et qu'ils et elles émettaient 35 fois plus d'équivalent CO2 que le niveau compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris (1,5 °C d'ici 2030). Encore plus alarmant, ces 1 % les plus riches étaient responsables de deux fois plus d'émissions que la moitié la plus pauvre de l'humanité. À l'inverse, les 50 % les plus pauvres (soit environ 3,1 milliards de personnes) étaient responsables de seulement 7 % des émissions cumulées.

³ « PNACC3.pdf », <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/PNACC3.pdf>.

⁴ « Combattre les inégalités des émissions de CO2 », Oxfam International, 25 mai 2022, <https://www.oxfam.org/fr/publications/combattre-les-inegalites-des-emissions-de-co2>.

⁵ Nafkote Dabi et al., *Carbon billionaires: The investment emissions of the world's richest people* (Oxfam International, 2022), <https://doi.org/10.21201/2022.9684>.

Par ailleurs, les « efforts » réalisés par les citoyens européens concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre depuis 1990 montrent une nette disparité en fonction du rang social : cette réduction n'a été obtenue que parmi les citoyens européens à revenu faible et moyen, alors que les émissions totales des 10 % les plus riches ont augmenté.

Rappelons également que si les émissions des plus pauvres sont principalement liées à des besoins vitaux, les principales causes d'émission des ménages les plus fortunés sont liées à un mode de vie luxueux. Elles sont particulièrement dues aux transports, notamment aux voyages en avion ainsi qu'aux yachts privés, qui, en plus de polluer, ravagent les fonds marins. Dans une moindre mesure, le logement pèse également dans la balance, car les plus aisés détiennent bien souvent des résidences secondaires et des surfaces habitables très importantes sans se soucier de la facture énergétique de leur système de chauffage ou de climatisation.

Les ménages les plus pauvres sont eux-aussi concernés par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais le défi est tout autre. S'ils consomment avec sobriété (souvent par nécessité plus que par choix) leur empreinte carbone est souvent liée à des conditions de vie qu'ils n'ont pas la possibilité d'améliorer. C'est le cas de ces millions de personnes vivant dans des passoires thermiques, ces logements mal isolés consommant une énergie démesurée. Selon les estimations de l'initiative Rénovons (regroupant associations et syndicats pour la rénovation thermique des bâtiments), il existe en France 7,4 millions de logements énergivores, avec une étiquette énergie F ou G⁶. Au total, plus de 5 millions de ménages sont considérés comme des précaires énergétiques, soit près de 20 % de la population française.

La précarité énergétique est donc un exemple de consommation polluante « forcée » chez les plus pauvres. Il en est de même pour les personnes qui utilisent quotidiennement une voiture ancienne très polluante mais qui n'ont pas les moyens d'en changer, et ce malgré les primes à la conversion ou autre bonus écologique.

Plus globalement en terme de consommation, il est évident qu'il est plus compliqué pour les ménages les plus pauvres d'acheter des produits issus de l'agriculture biologique, de la viande de bonne qualité ou des vêtements écologiques fabriqués en France, bien plus coûteux.

Ce constat est important pour montrer qu'à l'échelle individuelle, l'effort doit peser sur les plus riches, mais ne doit pas masquer la responsabilité du système dans son ensemble.

⁶ Reporterre, « La rénovation des logements créera 126.000 emplois, assurent des ONG caritatives et écologistes », Reporterre  le média de l'écologie - Indépendant et en accès libre, 22 février 2017, <https://reporterre.net/La-renovation-des-logements-creera-126-000-emplois-assurent-des-ONG-caritatives>.

2.4.2 Inégalités d'exposition

Elles caractérisent le fait que certaines populations moins privilégiées et plus vulnérables sont plus affectées par les pollutions et les conséquences du changement climatique. D'après la Banque mondiale, 100 millions de personnes pourraient tomber dans la pauvreté en 2030 à cause du dérèglement climatique.

Du fait de leur localisation, les pays pauvres sont les plus exposés aux différents effets du changement climatique, que ce soit le stress hydrique, l'intensité des sécheresses ou les vagues de chaleur, les pertes de rendements agricoles ou la dégradation des habitats naturels. Une fois encore, ce sont les individus les plus pauvres à l'intérieur d'un même pays qui sont les plus à risque⁷.

De même, les personnes vivant dans des passoires thermiques sont particulièrement vulnérables aux vagues de froid ou aux canicules. Prenons l'exemple de la canicule de 2003, le deuxième département le plus sévèrement touché était la Seine-Saint-Denis (département le plus pauvre où les immigrés représentent 29,70% de la population) avec une surmortalité de +160%⁸. Cette surmortalité en banlieue s'explique par le phénomène des îlots de chaleur urbain mais aussi par les conditions de vie des habitants : logements surpeuplés et mal isolés, peu d'espaces verts, difficultés d'accès à l'eau pour certaines populations, bétonisation à outrance, pollution de l'air, état de santé général dégradé ou encore mauvaise diffusion des informations sur les bonnes pratiques pour se protéger lors des fortes chaleurs.

2.4.3 Inégalités d'accès aux décisions

Ces inégalités reflètent le fait que les politiques climatiques sont menées par les élites et que certains groupes sociaux n'ont que très peu d'influence sur ces décisions.

Dans ce contexte d'injustice climatique, les mobilisations pour le climat ont été rejoints par des militants pour les droits sociaux, et vice-versa. L'accroissement des inégalités et l'inaction climatique ont fédéré des milliers de personnes réclamant une transition écologique juste, vers un système plus vert et plus équitable. C'est ainsi qu'a été initié « l'Affaire du Siècle ». Cette campagne de justice climatique lancée en décembre 2018 par quatre organisations : Notre Affaire à Tous, la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), Greenpeace France et Oxfam France. Cette initiative vise à poursuivre l'État français en justice pour son inaction face au réchauffement climatique et le non-respect de la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

⁷ Céline Guivarch et Nicolas Taconet, « Inégalités mondiales et changement climatique », *Revue de l'OFCE* 165, n° 1 (2020): 35-70, <https://doi.org/10.3917/reof.165.0035>.

⁸ Denis Hémon et Eric Jouglard, *Surmortalité liée à la canicule d'août 2003 – Rapport d'étape*, s. d.

La campagne avait commencé par une pétition en ligne qui a recueilli plus de deux millions de signatures en moins de trois semaines. Les organisations ont ensuite déposé un recours en justice contre l'État pour "carence fautive" dans la lutte contre le réchauffement climatique, exigeant que l'État prenne des mesures concrètes pour respecter ses engagements climatiques. Toutefois, bien que le Tribunal administratif de Paris ait condamné l'État à réparer les conséquences de son inaction face au changement climatique, il ne lui impose pas de manière détaillée quelles actions spécifiques doivent être prises et ceci n'a donc pas débouché sur des mesures concrètes.

L'idée reçue que l'écologie est une préoccupation de personnes favorisées est ancrée dans les esprits et la notion de « bobo » a cristallisé ce cliché. Cette idée a malheureusement discrédiété les écologistes, en présentant les questions environnementales comme des préoccupations secondaires et éloignées des réalités du « vrai peuple ».

Cette faible implication militante ne signifie pas pour autant que les membres des classes populaires ne s'inquiètent pas du réchauffement climatique. Elle amène cependant à s'interroger sur la manière dont est aujourd'hui perçue l'écologie dans ces milieux et surtout, sur l'importance de mettre en place des mesures permettant de concilier écologie et justice sociale.

Hadrien Malier, docteur en sociologie et spécialiste des questions environnementales chez les classes populaires décrit à ce propos dans sa thèse⁹ : « *Si on interprète l'absence des populations racisées et précaires comme un manque de sensibilité pour ces questions, on court le risque de stigmatiser leur supposée faible préoccupation pour la nature et le bien commun. Si, au contraire, cela conduit à ouvrir la définition des combats environnementaux et à ce que les militants écologistes s'intéressent à des mobilisations nouvelles, il est envisageable de voir se développer un mouvement de justice environnementale en France* ».

2.4.4 Inégalités des mesures induites par les politiques climatiques

Elles correspondent à l'impact différencié de certaines mesures prises au nom de l'écologie sur les différentes classes sociales. En effet, certaines d'entre-elles ont été mal perçues, à cause de leur impact sur le pouvoir d'achat des classes populaires. C'est le cas de la taxe carbone qui a

⁹ Hadrien Malier, « Populariser l'écologie, éduquer les classes populaires ? : ethnographie critique d'interventions publiques et militantes en France et en Argentine » (These de doctorat, Paris, EHESS, 2022), <https://theses.fr/2022EHESS0150>.

déclenché le mouvement des gilets jaunes en octobre 2018. Si l'idée de donner un prix au carbone pour tenter de réduire les émissions de gaz à effet de serre peut sembler pertinente et justifiée, plusieurs problèmes en découlent. D'une part, l'augmentation des prix du carburant ne se répercute pas de la même manière sur des personnes ayant un niveau de vie confortable que sur les ménages les plus précaires. Pour de nombreuses personnes forcées d'utiliser leur voiture chaque jour, cette hausse des prix représente une très forte contrainte financière. Cette taxe est donc apparue comme particulièrement injuste car ayant un impact beaucoup plus marqué pour les plus pauvres. De plus, l'utilisation des recettes générées par cette taxe semble injuste car seuls 20 % ont été directement alloués à la transition énergétique alors qu'une partie a servi à financer le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), mesure qui allège les cotisations patronales, et donc perçue comme un cadeau fait aux grandes entreprises. Il est donc compréhensible d'être réticent à contribuer à la transition énergétique via une taxe carbone dont les recettes ne sont pas redistribuées au secteur environnemental. D'autres mesures sont également critiquées pour leur caractère anti-social, nous les détaillerons dans la partie consacrée au contexte politique actuel.

Pour mieux appréhender ces inégalités environnementales, la ministre de la transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, a annoncé la création d'une mission sur la «*fracture écologique*» qui visera à caractériser, économiquement et socialement, cette nouvelle fracture qui s'installe en France et les nouvelles formes de précarité qui y sont attachées.

Les inégalités face au changement climatique sont donc nombreuses et ce sont bien souvent ceux qui émettent le moins qui souffrent le plus de ses conséquences et des décisions prises pour le limiter. Il est nécessaire de prendre en compte les inégalités sociales dans la mise en place de politiques climatiques, afin de ne pas aggraver les injustices existantes au nom de l'écologie.

3 CONTEXTE POLITIQUE ACTUEL

Depuis la guerre en Ukraine et les tensions sur les prix de l'énergie, une partie des gouvernements européens s'est raidie sur les questions environnementales, avec plusieurs conséquences dans les décisions politiques. Le pacte vert européen, la «bible» de la Commission d'Ursula von der Leyen est remplacé par la «boussole pour la compétitivité», selon les termes de la Commission européenne. Autre signe du basculement, les Européens

donnent la priorité aux dépenses militaires, quitte à enfreindre la règle européenne des 3 % de déficit. Exactement ce que réclamaient certains défenseurs de la cause climatique mais qui n'ont jamais obtenu gain de cause.

En France, la période récente d'instabilité politique a contribué à invisibiliser la question écologique, de moins en moins évoquée par des dirigeants très attentifs à leur électorat. On observe même un rétropédalage dans ce domaine, avec une hausse des pressions anti-normes environnementales. Les objectifs en matière de protection de la biodiversité, de lutte contre les pollutions chimiques des eaux et de santé environnementale sont régulièrement remis en cause. De fait, les reculs se multiplient dans une ambiance d'attaques répétées de la droite et de l'extrême droite contre l'Office français de la biodiversité (OFB) ou l'Agence de la transition écologique (Ademe).

Même s'ils n'ont rien à voir avec le coup de balai Trumpiste ou avec la politique à la tronçonneuse de Javier Milei en Argentine, de nombreuses réglementations et décisions ont été prises récemment en France allant à l'encontre de toute santé environnementale. Ce « détricotage » s'opère maille par maille de manière insidieuse sur les derniers mois. En effet, la simplification abusive (des normes, des procédures, des recours...) sert d'alibi à un démantèlement méthodique du droit à l'environnement. En quinze ans, une dizaine de lois dites de « simplifications » ont été adoptées en France, toutes guidées par un seul principe : réduire les freins pour les acteurs économiques. Et ce, même si cela implique de renier les droits des citoyens, de marginaliser les scientifiques ou de taire les impacts sanitaires. De plus, la politique actuelle tend vers un allègement des possibilités de participation et d'information du grand public et la mise à distance du citoyen par la privatisation du débat public.

La loi de « simplification » adoptée à l'Assemblée nationale le 17 juin 2025 (projet de loi « fourre-tout » discuté, abandonné, repris, remanié) suivi de la loi Duplomb (ayant entraînée une pétition signée massivement par les Français) atteint un paroxysme au vu du nombre de reculs concrets et des nombreuses mesures anti-écologiques que nous verrons ultérieurement.

3.1 REFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

Rappelons tout d'abord la révolte du milieu agricole (blocages de routes, opérations escargot, rassemblements devant des bâtiments publics...) début janvier 2024 où les agriculteurs dénoncent des injonctions contradictoires auxquelles ils sont soumis : devoir produire mieux pour prendre davantage soin du vivant, tout en produisant moins cher. Ils expriment leur colère et leurs revendications face à la baisse de leurs revenus, la hausse des charges,

la concurrence déloyale permise par les traités de libre-échange, une réglementation trop complexe... L'étendue du mouvement dans une partie de l'Europe démontre que c'est bien le modèle dans sa globalité qui est en cause.

Une des principales cibles de ces agriculteurs fut la Réforme de la Politique Agricole Commune (PAC). Cette réglementation européenne qui vise à moderniser et à rendre l'agriculture plus durable est souvent critiquée par les agriculteurs qui estiment que ces réformes réduisent les subventions et augmentent les contraintes administratives. L'assouplissement adopté par le gouvernement supprime par exemple l'obligation de cultures fixant l'azote ou de mise en jachère de terres arables (qui favorise la biodiversité) et n'impose plus un taux minimal d'infrastructures agroécologiques. Les petites exploitations de moins de 10 hectares (ce qui représente 65% des exploitations en France) seront dispensées de contrôles et de pénalités si elles s'affranchissent de leurs obligations vertes. La question de la couverture des sols a été également un sujet sensible : cette mesure devait imposer aux exploitants de terres arables de maintenir un couvert végétal pendant six semaines consécutives sur leurs parcelles. Une telle pratique favorise le stockage du carbone, protège les sols contre l'érosion et les agressions climatiques, préserve la biodiversité et permet également d'enrayer le cycle de vie de certains ravageurs. Malheureusement, l'assouplissement des contraintes accordé à cette mesure atténuerait significativement ses bénéfices environnementaux.

3.2 PLAN ECOPHYTO

Pour faire face à cette crise des agriculteurs, le gouvernement a par ailleurs mis sur pause le plan Écophyto, et a donc enterré la réglementation qui ouvrirait la voie à une réduction progressive des pesticides (de 50% d'ici 2030). Une décision désastreuse pour les insectes, l'apiculture (les cheptels d'abeilles s'effondrent en lien avec l'utilisation de ces pesticides), et évidemment aussi pour la santé humaine. De plus, pour jouer sur les chiffres et se satisfaire d'une diminution chiffrable de l'utilisation des pesticides, le gouvernement a remplacé l'indicateur de calcul actuel, appelé le Nodu (nombre de doses unités) en un référentiel européen, baptisé HRI1 (indicateur de risque harmonisé). Ce changement d'indicateur joue sur les chiffres et indique une réduction complètement artificielle.

S'y ajoute plus récemment le projet de loi Duplomb, que l'on peut résumer comme une guerre déclarée à la biodiversité. Le texte prévoit de réintroduire des pesticides dangereux, d'encourager l'épandage par drones, de favoriser la construction de méga-bassines et de détruire les zones humides. De plus, il pourrait affaiblir l'indépendance de l'Anses (agence

nationale chargée d'évaluer et d'autoriser la mise sur le marché des pesticides) avec la création d'un « conseil d'orientation pour la protection des cultures », structure externe dominée par les intérêts privés et économiques, qui menacerait l'objectivité des décisions sur les pesticides et autres produits chimiques. L'entrée en vigueur de cette loi constituerait un recul sans précédent pour la biodiversité, la santé des travailleurs agricoles et de la population.

3.3 REPORT DU DEVOIR DE VIGILANCE

Fin janvier 2025, la France a demandé un report sur la directive du « devoir de vigilance » des entreprises en matière de durabilité, adoptée en mai 2024. Cette directive qui impose aux entreprises de veiller au respect des droits humains et de l'environnement tout au long de leurs chaînes de production, visait à prévenir et atténuer les impacts négatifs des activités de ces multinationales. Elle s'applique aux grandes entreprises, y compris celles établies en dehors de l'UE mais ayant des activités sur le marché européen. Cette initiative vise à promouvoir une économie à la fois plus durable et socialement responsable mais la pause réglementaire actuellement en vigueur n'a pour l'instant aucune date de fin...

3.4 SUPPRESSION DES "ZONES A FAIBLES EMISSIONS"(ZFE)

On observe par ailleurs un retour en arrière concernant la suppression des "zones à faibles émissions"(ZFE). Interdisant l'accès des véhicules les plus polluants à plusieurs grandes villes, ces zones ont été créées pour améliorer la qualité de l'air. Leur objectif est de lutter contre la pollution et de limiter les émissions de particules fines, responsables de maladies respiratoires et de 40 000 décès par an selon Santé Publique France. La suppression de ces zones, actée par les députés avec l'adoption du projet de loi de « simplification » le 17 juin dernier pourrait remettre en circulation plus de 2,7 millions de véhicules dans les rues des plus grandes agglomérations françaises avec des conséquences importantes sur la circulation, et surtout sur la qualité de l'air.

A l'image de la taxe carbone, la mesure a été controversée du fait des inégalités sociales qu'elle crée en pénalisant les ménages à revenus modestes. C'est en fait la manière de mettre en œuvre ces ZFE qui ne fonctionne pas, car elles ont été développées sans aucune réflexion sur des alternatives efficaces à la voiture individuelle (les aides selon les conditions de ressources restent souvent trop faibles pour acheter un véhicule électrique).

3.5 ZERO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS (ZAN).

Enfin, nous pouvons également citer dans le cadre du projet de loi Climat et Résilience, la "zéro artificialisation nette" des sols (ZAN) qui prévoyait un objectif de zéro artificialisation d'ici 2050. L'artificialisation des sols est une problématique essentielle de l'aménagement car elle a de fortes conséquences comme le renforcement des îlots de chaleur urbains en réduisant les espaces végétaux. De plus, les sols sont des réservoirs de carbone naturels et permettent le développement de la biodiversité ainsi que l'infiltration des eaux pluviales. L'artificialisation nuit fortement à ces fonctions, contribuant à la diminution de la biodiversité, à une imperméabilisation des sols et favorisant le changement climatique. Le projet de loi ZAN visait à réduire le nombre de nouveaux bâtiments dans les espaces ruraux, à densifier plutôt qu'étaler les futures constructions et à privilégier l'usage des espaces vacants en priorité.

Seulement, en mars dernier, le Sénat a adopté une proposition de loi qui vise là aussi à assouplir ces objectifs (supprimer l'objectif intermédiaire de diviser par deux la bétonisation des sols d'ici à 2031, exempter de nombreuses infrastructures du calcul de l'artificialisation jusqu'à 2036). Ce genre de marche arrière est contraignant pour les collectivités, afin qu'elles planifient et gèrent leurs espaces, et est perçu comme une dérégulation et un « permis de bétonner » par les ONG écologistes. On ne régule plus la destruction, on l'accélère...

3.6 ENJEUX PERSISTANTS

Fin avril 2025, le gouvernement annonce l'annulation de crédits à hauteur de 3,1 milliards d'euros, dont la première mission sacrifiée est "écologie, développement et mobilité durable" à hauteur de 549,6 millions d'euros. Les coupes budgétaires se font sentir dans les secteurs cruciaux comme celui de l'environnement et touchent particulièrement les personnes en situation de précarité à travers la modification de dispositifs clés : les aides à l'achat de voitures électriques, la rénovation énergétique des bâtiments avec MaPrimRénov', le fonds vert des collectivités...

La réduction drastique des moyens alloués aux services de l'Etat et aux agences environnementales et sanitaires relève d'une irresponsabilité sans précédent. Les conséquences sont immédiates et tangibles : suppressions de postes à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), réduction du budget de l'Agence de la transition écologique. Cette déconstruction méthodique de nos organismes prépare un affaiblissement généralisé de notre capacité à répondre aux crises écologiques et sanitaires.

Faire de la préservation de l'environnement et de la santé publique une simple variable d'ajustement économique au profit d'intérêts privés illustre bien la dérive actuelle d'un gouvernement centré sur une gestion néolibérale et productiviste. Et pourtant, faire vivre l'écologie dans le débat public est un enjeu crucial pour notre avenir.

4 QUELS SONT LES ENJEUX DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE ?

4.1 DEFINITION DES DETERMINANTS ENVIRONNEMENTAUX DE SANTE

La santé est conditionnée par de multiples déterminants qui sont à la fois individuels (héritage, sexe), comportementaux (alimentation, consommation de toxiques, activité physique), sociaux (conditions de travail, réseau amical...), environnementaux (qualité de l'eau, de l'air...) ou encore politiques (législations, mesures politiques globales). Les déterminants dits structurels (comportementaux, sociaux, environnementaux, politiques) ont un impact bien plus important sur la santé que les facteurs individuels et sont surtout modifiables. Rappelons par exemple que l'exclusion et la précarité aggravent l'état de santé des migrants ou étrangers en situation fragile. Ces multiples facteurs de vulnérabilité, du pays d'origine au pays d'accueil, favorisent l'émergence et la sévérité des pathologies rencontrées¹⁰.

Comme nous l'avons vu dans la première partie avec le concept d'inégalité environnementale, les déterminants dits environnementaux ont un impact socialement différencié sur la santé physique et psychique des personnes. Sans viser l'exhaustivité, nous allons les détailler dans cette partie et essayer de comprendre pourquoi les populations en situation de précarité sont davantage exposées à certains de ces déterminants et quels sont leurs enjeux sur la santé environnementale.

4.2 DETERMINANTS LIES AU MODE DE VIE

4.2.1 Concept de l'exposome

L'exposome est un concept récent, du début des années 2000, qui désigne le cumul des expositions à des facteurs environnementaux (c'est-à-dire non génétiques) que subit l'organisme humain, de sa conception à sa fin de vie, en passant par le développement in utero, complétant l'effet du génotype. Ces facteurs environnementaux incluent divers agents chimiques,

¹⁰ Guide Comede / Comede, 15 juillet 2016, <https://www.comede.org/guide-comede/>.

biologiques ou physiques (rayonnements et bruit notamment), ainsi que des composantes psychosociales et socio-économiques influant sur la santé.

Une étude très intéressante basée sur ce concept menée conjointement par l'Inserm, le CNRS, l'Université Grenoble Alpes et l'Institut de santé globale de Barcelone a vu le jour récemment. Elle montre que l'exposition pré-natale et postnatale à différents polluants chimiques est associée à une diminution de la fonction respiratoire des enfants¹¹.

Ces avancées ne sont que les prémisses, et les recherches sur l'exposome, nécessairement pluridisciplinaires, nécessitent donc encore un travail important de standardisation méthodologique, mais elles sont prometteuses...

4.2.2 Expositions accrues aux polluants

C'est au début des années 1980, aux États-Unis, qu'est apparu le concept de justice environnementale, suite à plusieurs études importantes démontrant le lien entre la composition « ethno-raciale » des populations et leur proximité avec des sites dangereux. Ainsi, les habitants et des militants pour les droits civiques du comté de Warren (Caroline du Nord), en majorité noirs et pauvres, se sont mobilisés pour faire obstacle à un projet d'enfouissement de déchets sur leurs terrains. Différents groupes ethniques se sont rassemblés pour dénoncer la proximité de leur lieu de vie avec des industries polluantes ou des déchets toxiques ainsi que la négligence concernant ces zones très peu nettoyées et assainies. Plus récemment, la lutte des Amérindiens contre le pipeline Dakota Access dénonce la surexposition des populations pauvres et racisées aux nuisances environnementales qualifiée de « racisme environnemental ».

En France, ce concept est apparu plus tardivement. En 1998, Le Monde Diplomatique publiait un article sur le sujet, dans lequel l'auteur affirmait¹² : « *Loin de faire uniquement référence aux écosystèmes, l'environnement englobe à présent des questions aussi variées que l'état du logement urbain, la qualité de l'eau potable et des produits alimentaires, les conditions de sécurité sur le lieu de travail, etc. La justice écologique postule que la distribution sélective des dangers écologiques entre les différents groupes sociaux constitue une dimension largement ignorée des inégalités sociales modernes* ».

¹¹ Lydiane Agier et al., « Early-Life Exposome and Lung Function in Children in Europe: An Analysis of Data from the Longitudinal, Population-Based HELIX Cohort », *The Lancet Planetary Health* 3, n° 2 (2019): e81-92, [https://doi.org/10.1016/S2542-5196\(19\)30010-5](https://doi.org/10.1016/S2542-5196(19)30010-5).

¹² Eric Klinenberg, « « Justice écologique » pour les minorités », *Le Monde diplomatique*, 1 février 1998, <https://www.monde-diplomatique.fr/1998/02/KLINENBERG/3504>.

Le projet Equit'Area, qui vise à étudier le rôle du cumul d'expositions environnementales sur les inégalités sociales de santé, confirme qu'au sein d'une grande ville, ce sont les quartiers populaires qui sont les plus touchés. En effet, de nombreux logements sociaux sont en bordure du périphérique et donc leurs habitants sont beaucoup plus exposés à la pollution. En région parisienne, les pics de pollution les plus importants sont enregistrés en Seine Saint-Denis traversé par les autoroutes urbaines et survolé par les avions de Roissy et du Bourget. Les nuisances sonores et la pollution dégradent les conditions de vie de ce département où habitent un grand nombre d'immigrés récents, ainsi que des milliers de Roms coincés dans ces bidonvilles insalubres. De plus, les banlieues et quartiers populaires sont particulièrement touchés par le manque d'accès à la nature.

Par ailleurs, une étude récente a démontré qu'en France, pour chaque pourcentage d'immigrés supplémentaire vivant dans une ville, il y a 30 % de risques en plus pour qu'on trouve à proximité un incinérateur à déchets émetteur de substances toxiques, cancérogènes ou génératrices d'autres types de pathologies¹³.

Les enfants sont les premiers touchés en raison notamment de l'immaturité de leurs organismes et de leur fréquence respiratoire plus élevée que celle des adultes. Cette exposition à la pollution de l'air serait responsable de près de 47 000 décès prématurés par an en France et peut entraîner des problèmes respiratoires et immunitaires. Ainsi, la prévalence de l'asthme chez les enfants a ainsi augmenté de 12% entre 2005 et 2012.

L'observatoire des inégalités relate également que certains facteurs tels que la pauvreté renforcent la vulnérabilité à la pollution de l'air et que les bébés des familles pauvres ont un risque deux fois plus grand d'être hospitalisés pour une bronchiolite que ceux d'une famille aisée¹⁴. De même, une étude française a ainsi montré qu'à Paris, les habitants les plus pauvres, risquent trois fois plus de mourir d'un épisode de pollution que les habitants les plus riches¹⁵. Ceci s'expliquerait par le fait que ces populations sont susceptibles de cumuler plusieurs expositions néfastes (pollution de l'air extérieur/intérieur, exposition au bruit, à la chaleur...) car elles peuvent plus difficilement se soustraire à des conditions de vie défavorables faute de ressources suffisantes.

¹³ COP21 : Il faut en finir avec le racisme environnemental, 9 décembre 2015,
https://www.lemonde.fr/idees/article/2015/12/09/cop21-il-faut-en-finir-avec-le-racisme-environnemental_4827705_3232.html.

¹⁴ Obs. Inégalités, « Rapport sur les inégalités, édition 2025 ».

¹⁵ « injusticesociale dans lair_rapport_final_webpages.pdf », https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/10/injusticesociale dans lair_rapport_final_webpages.pdf.

4.2.3 Accès moindre aux espaces verts

Des études ont montré qu'un temps passé dans un environnement végétalisé, même court, fait baisser le taux de cortisol (hormone du stress), et ralentit le rythme cardiaque. En parallèle, cela aide à améliorer l'humeur, à réduire l'anxiété et à se sentir plus calme. Il ne s'agit pas d'un simple confort : ce lien avec la nature agit concrètement sur le système nerveux. Plusieurs études, dont celles d'Alix Cosquer, chercheuse en psychologie environnementale, prouvent que passer du temps dans la nature diminue l'anxiété et pourrait même réduire certaines maladies allergiques et respiratoires et cardiovasculaires¹⁶.

De plus, certains quartiers de centres-villes sont victimes d'îlots de chaleur urbains où les températures y sont plus élevées, ce qui rend les épisodes caniculaires encore plus difficiles à supporter. En effet, les espaces verts urbains agissent aussi comme des tampons thermiques car la végétation absorbe une partie de la chaleur et évacue l'humidité par évapotranspiration, créant des microclimats plus frais. À l'échelle d'un quartier, la présence de parcs ou d'arbres matures peut ainsi réduire la température ressentie de plusieurs degrés, rendant l'espace plus vivable pour la population.

Les inégalités se traduisent donc dans l'accès aux ressources environnementales car les zones socio-économiquement défavorisées disposent de moins d'espaces verts, de parcs, d'aires de jeux et de loisirs à proximité. De plus, ces populations vivant en ville ont moins accès à la nature car elles n'ont pas les moyens de partir à la campagne, à la mer ou à la montagne¹⁷.

4.2.4 Logement insalubre et mal-logement

D'une manière générale, l'habitat indigne est à l'origine de nombreux troubles sur le plan sanitaire, les principaux risques étant les intoxications (plomb, monoxyde de carbone, radon), les pathologies allergiques ou respiratoires imputables en particulier à l'humidité et les conséquences sur la santé mentale. On observe également une surmortalité lors des épisodes caniculaires (Cf Annexe 1).

¹⁶ Alix Cosquer, *Le lien naturel : pour une reconnexion au vivant* (Le pommier, 2021), 172, <https://cnrs.hal.science/hal-04964475>.

¹⁷ Cyria Emelianoff, « La problématique des inégalités écologiques, un nouveau paysage conceptuel », Droit de l'environnement, *Écologie & Politique* 35, n° 1 (2008): 19-31, <https://doi.org/10.3917/ecopo.035.0019>.

4.2.5 Saturnisme

Le saturnisme, pathologie liée à une intoxication par le plomb, constitue une problématique sanitaire persistante malgré son ancienneté (cf Annexe 2).

4.2.6 Pollution de l'air intérieur

L'exposition aux polluants intérieurs se trouve majorée dans les logements mal aérés, une vraie problématique durant la saison hivernale, où les contraintes économiques liées à la précarité énergétique réduisent les possibilités de ventilation. (Cf Annexe 3).

4.2.7 Nuisances sonores

Dans une étude réalisée en 2013, l'ANSES évalue à 40 %, la part de la population française exposée à des niveaux de bruits dépassant 55 décibels (dont les trois quarts sont liés au trafic routier). L'ancienneté et l'isolation du bâtiment ont également un impact sur l'intensité des nuisances ressenties par les ménages¹⁸, d'où le fait que les populations défavorisées soient une fois encore les plus exposées. (Cf Annexe 4).

4.3 CONSEQUENCES SUR LA SANTE MENTALE

La santé environnementale et la santé mentale sont étroitement liées. Comme nous venons de le voir ci-dessus, l'exposition aux nuisances sonores peut être très délétère en entraînant des niveaux élevés de stress, des troubles du sommeil et une augmentation du risque de développer des troubles anxieux et dépressifs. De manière générale, le bruit perturbe la tranquillité nécessaire à la récupération mentale affectant ainsi le bien-être.

La promiscuité présente également des conséquences notables sur la santé mentale. Vivre dans un espace restreint et mal entretenu augmente le stress et l'anxiété, entraînant des troubles du sommeil. Il peut également impacter le développement des enfants, avec des effets négatifs sur la concentration et les performances scolaires.

Les bienfaits psychologiques du contact avec la nature sont aujourd'hui largement reconnus par les professionnels de santé. En ville, les espaces verts offrent un vrai répit, notamment pour les actifs exposés à des environnements bruyants, denses et stressants. Ceci améliore aussi la concentration, l'attention et la mémoire de travail, en particulier après du temps passé devant un écran. Par effet domino, cela favorise aussi un meilleur sommeil. De plus, le fait de fréquenter régulièrement des lieux naturels permet de renforcer sa résistance psychologique

¹⁸ « Les conditions de logement fin 2013 – Les conditions de logement en 2013 | Insee », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1287961?sommaire=1912749>.

face aux difficultés du quotidien (résilience mentale), avec un risque plus faible de burn-out ou de syndrome dépressif.

De manière plus globale, les travaux de Richard Wilkinson et Kate Pickett¹⁹ démontrent que plus un pays est inégalitaire, plus ses habitants souffrent d'un stress social et plus ils risquent d'être victimes de problèmes sanitaires. Les auteurs présentent des preuves accablantes indiquant que les inégalités matérielles ont des effets psychologiques formels. En somme, c'est au sein des sociétés les plus égalitaires que l'état de santé est le meilleur, contrairement aux sociétés inégalitaires souvent basées sur des modèles productivistes et de consommation à fort impact écologique.

4.4 DETERMINANTS LIES AU METIER

Dans des domaines comme le travail, la catégorie sociale joue un rôle déterminant en matière d'exposition aux pollutions. Selon le ministère du travail, 64 % des ouvriers sont ainsi exposés à des poussières et 48 % travaillent avec des produits dangereux, soit beaucoup plus que les cadres supérieurs (respectivement 13 % et 12 %).

Le comité économique et social (CESE) souligne que l'emploi précaire est plus répandu parmi les travailleurs affectés à des tâches manuelles, chez les femmes, les jeunes et les personnes immigrées, creusant ainsi les inégalités sociales²⁰.

Outre la pénibilité importante, les métiers des classes défavorisées sont souvent ceux qui nécessitent moins de qualification, offrent des salaires plus bas et exposent à des risques pour la santé environnementale. Les professions telles que l'agriculture (exposition aux pesticides, engrains chimiques), le bâtiment (amiante, silice, solvants), l'industrie textile (produits de teinture et traitements chimiques) ou encore le nettoyage industriel (agents détergents) illustrent ces contextes d'exposition à des substances dont les impacts sanitaires, désormais mieux documentés, soulèvent des enjeux majeurs en santé environnementale. Concernant les pesticides, les expertises collectives de l'Inserm établissent une forte présomption de lien entre l'exposition à ces substances et de nombreux cancers²¹ : prostate, leucémies, myélomes, lymphomes, cancers pédiatriques. S'y ajoutent des maladies neurodégénératives (Parkinson...),

¹⁹ « Pour vivre heureux, vivons égaux ! », https://www.editionslesliensquilibrent.fr/livre-Pour_vivre_heureux,_vivons_%C3%A9gaux_!-9791020906700-1-1-0-1.html.

²⁰ « Travail précaire et santé mentale | EESC », 4 octobre 2022, <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/travail-precaire-et-sante-mentale>.

²¹ Isabelle Baldi, « Données des expertises collectives de l'INSERM sur le lien entre pesticides et santé », *Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement*, 36e Congrès National de Médecine et Santé au Travail, vol. 85, n° 2 (2024): 102005, <https://doi.org/10.1016/j.admp.2024.102005>.

des affections pulmonaires (BPCO) et des troubles du neurodéveloppement chez les enfants. Ces métiers nécessitent des mesures de protection strictes, parfois insuffisamment appliquées, voire ignorées lorsqu'il s'agit de l'exploitation de travailleurs sans-papiers.

En somme, les inégalités en santé environnementales sont particulièrement prononcées dans le contexte professionnel, où l'on observe un fort contraste entre l'univers des bureaux et les conditions hostiles auxquelles sont confrontés la majorité des ouvriers.

4.5 DETERMINANTS LIES A L’ALIMENTATION

4.5.1 Aliments Ultra-Transformés (AUT)

Cette catégorie comprend une grande variété d'aliments et atteint près de la moitié des apports énergétiques des Français. De nombreuses études montrent un manque de connaissance sur la composition de ce que l'on mange et que le goût sucré augmente les quantités consommées et favorise la prise de poids en donnant envie de manger davantage²², ce qui majore les risque de maladies cardio-vasculaire²³. Des études plus récentes démontrent un lien entre la consommation de ce type d'aliments et le risque de cancer, notamment du sein²⁴ (cf Annexe 5). Les populations précaires peuvent avoir un accès limité à l'information des effets néfastes de ces produits et aux alternatives plus saines. Nous verrons dans la partie 5 comment nous pourrions participer à une transition plus juste malgré des moyens financiers limités.

4.5.2 Consommation de produits issus de l'agriculture biologique (AB)

Une étude épidémiologique française menée par l'Inserm est la première à pointer que les plus gros consommateurs d'alimentation issue de l'agriculture biologique ont un risque de cancer réduit de 25 %, par rapport à ceux qui en consomment le moins²⁵ (cf Annexe 6). Malheureusement, la consommation de tels produits reste inabordable financièrement pour les populations précaires. Malgré les initiatives émergentes de certaines associations qui intègrent désormais des denrées labellisées AB dans leurs distributions alimentaires, ces efforts

²² Kevin D. Hall et al., « Ultra-Processed Diets Cause Excess Calorie Intake and Weight Gain: An Inpatient Randomized Controlled Trial of Ad Libitum Food Intake », *Cell Metabolism* 30, n° 1 (2019): 67-77.e3, <https://doi.org/10.1016/j.cmet.2019.05.008>.

²³ Bernard Srour et al., « Ultra-Processed Food Intake and Risk of Cardiovascular Disease: Prospective Cohort Study (NutriNet-Santé) », *Research, BMJ* 365 (mai 2019): l1451, <https://doi.org/10.1136/bmj.l1451>.

²⁴ « Consumption of ultra-processed foods and cancer risk: results from NutriNet-Santé prospective cohort | The BMJ », <https://www.bmjjournals.org/content/360/bmj.k322>.

²⁵ Julia Baudry et al., « Association of Frequency of Organic Food Consumption With Cancer Risk: Findings From the NutriNet-Santé Prospective Cohort Study », *JAMA Internal Medicine* 178, n° 12 (2018): 1597-606, <https://doi.org/10.1001/jamainternmed.2018.4357>.

demeurent insuffisants et illustrent une nouvelle fois les inégalités sociales persistantes en matière de santé environnementale.

4.5.3 Eau

L'accès à l'eau potable dans le monde est très inégal et le changement climatique aggrave la situation en perturbant le cycle de l'eau (sécheresses, inondations, appauvrissement des nappes phréatiques). Ces bouleversements, couplés à la pollution (pesticides et nitrates), imposent des investissements coûteux pour le traitement de l'eau, alourdissant la facture des consommateurs : une pression financière d'autant plus injuste vu que l'accès à l'eau constitue une nécessité absolue.

Parmi les polluants émergents, les PFAS (« polluants éternels »), omniprésents dans les produits industriels et domestiques, contaminent durablement l'eau, les sols et les organismes vivants. Suspectés d'être liés à des cancers, des troubles immunitaires et endocriniens, ils représentent un défi sanitaire majeur. Malgré une réglementation récente (interdiction partielle en 2026 et redevance "pollueur-payeur"), leur dépollution coûteuse souligne l'urgence d'une interdiction totale pour protéger à la fois la santé publique et les ressources naturelles (cf Annexe 7).

Comme le citaient les chercheurs Marc Billaud, Julie Noirot et Pierre Sujobert, inquiets de la diffusion de substances toxiques dans l'environnement dans un tribune du Monde²⁶ « *au royaume du libre-échange, le poison est une valeur sûre, la santé publique, une utopie contre-productive* », ceci illustre parfaitement l'état actuel de la situation...

4.6 IMPACT DE LA DEGRADATION ENVIRONNEMENTALE SUR LA SANTE

Les impacts de la dégradation de l'environnement sur la santé sont mesurés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui estime que 23 % des décès (20% en région européenne) et 25 % des pathologies chroniques dans le monde peuvent être attribués à des facteurs environnementaux et comportementaux.

4.6.1 Zoonoses- COVID

Concernant les zoonoses (maladie ou une infection naturellement transmissible des animaux vertébrés à l'homme), l'Office international des épizooties (OIE) estime que 75 % des maladies émergentes proviennent des espèces animales. La destruction des écosystèmes due aux

²⁶ « *Quelques outils simples pour vendre du poison* » : petit bréviaire (sarcastique) pour entreprises polluantes, 15 janvier 2024, https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/01/15/quelques-outils-simples-pour-vendre-du-poison-petit-breviaire-sarcastique-pour-entreprises-polluantes_6210842_3232.html.

pressions humaines multiplie les contacts entre espèces réservoir et espèce humaine, tendant ainsi à augmenter le risque de transmission de pathogènes à l'homme et l'émergence de nouvelles maladies. Ces facteurs environnementaux affectent également, à des degrés divers, la santé des animaux ou des végétaux et le fonctionnement des écosystèmes.

Ainsi, la récente épidémie de COVID illustre combien l'interaction entre les agents infectieux, les hôtes et l'environnement est au cœur des émergences infectieuses. Cette épidémie a une fois de plus touchée de manière très inégale les différents types de population. Les premières victimes de la crise sanitaire ont été les personnes qui vivaient de missions d'intérim, de travail sur la saison touristique, d'intermittents du spectacle ou tout autre emploi précaire et ont vu leur revenus diminuer drastiquement. Les banques alimentaires ont ainsi vu leur fréquentation augmenter brutalement. Par exemple, le Secours Populaire a enregistré une hausse de 18 % des bénéficiaires en 2020, avec 45 % de nouveaux bénéficiaires qui n'avaient jamais eu recours à leurs services auparavant²⁷.

La crise COVID a également eu un impact durable sur la santé mentale des personnes précaires. Les troubles du sommeil, l'anxiété et la dépression ont augmenté de manière significative. Fin septembre 2020, plus de 74,8 % des personnes précaires présentaient des troubles du sommeil, contre 65 % pour l'ensemble de la population. Les symptômes d'anxiété et de dépression ont également été plus persistants chez les personnes en difficulté financière²⁸. Les besoins médicaux en matière de santé mentale n'ont fait qu'augmenter depuis l'épidémie.

L'équilibre des écosystèmes constitue donc une préoccupation fondamentale pour notre siècle, même si les politiques ne semblent pas toujours avoir la mémoire de cet épisode pourtant très impactant.

4.6.2 Impact du changement climatique

Les populations précaires sont souvent les plus touchées par les effets du changement climatique, tels que les inondations, les sécheresses, et les vagues de chaleur. Ces événements peuvent détruire les moyens de subsistance et forcer les populations à se déplacer, augmentant ainsi leur vulnérabilité. Citons par exemple l'ouragan Katrina de 2005, ayant dévasté les

²⁷ « Précarité : les bénéficiaires de l'aide du Secours populaire de plus en plus nombreux », Franceinfo, 30 septembre 2020, https://www.franceinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/solidarites/precarite-les-beneficiaires-de-l-aide-du-secours-populaire-de-plus-en-plus-nombreux_4123685.html.

²⁸ Benoît Grossin, « Covid-19 et couvre-feu : la vague de problèmes de santé mentale loin d'être retombée », France Culture, 18 octobre 2020, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/covid-19-et-couvre-feu-la-vague-de-problemes-de-sante-mentale-loin-d-etre-retombee-1804625>.

quartiers noirs de la Nouvelle-Orléans situés dans des zones inondables et mal protégées par les digues, alors que les quartiers plus riches, situés dans les hauteurs, furent épargnés.

N'oublions pas évidemment le cyclone Chido qui détruisit le 14 décembre 2024 l'archipel de Mayotte, faisant des dizaines de morts et de blessés et des dégâts énormes. 70 % de la population a été durement touchée et l'habitat précaire, qui représente 40 % de l'habitat de l'archipel, a été entièrement détruit. Pour avoir vécu et travaillé à Mayotte, cet événement m'a profondément marqué car je connaissais les conditions de vie des Mahorais et leurs logements très fragiles. En effet, 4 logements sur 10 sont en tôle, sur terrain pentu à flanc de colline, avec un sol en terre battue²⁹. Lorsque l'on voit que de nombreuses infrastructures publiques ont été dévastées (même l'hôpital a été fortement touché), on comprend vite le désastre matériel et humain qui s'est produit sur ces logements d'une extrême précarité.

Notion de « réfugiés climatiques »: Comme nous l'avons vu au cours de cette année de DIU, la convention de Genève de 1951, signée par plus de 140 Etats, accorde le droit à la protection internationale aux personnes qui doivent fuir leur pays pour sauver leur vie. Aujourd'hui, on devient réfugié si notre vie est en danger du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Même s'il n'existe pas une définition aussi claire et précise que celle-ci, on s'accorde à dire qu'un réfugié climatique désigne une personne dont la sécurité ou la vie sont menacées par les conséquences des changements climatiques d'origine humaine, l'obligeant à quitter son foyer pour se déplacer vers d'autres régions de son pays ou à l'étranger. Pourtant, malgré les évidences et les alertes, le statut de « réfugié climatique » n'existe pas dans le cadre juridique puisqu'aucun accord n'a été convenu internationalement pour protéger ces exilés du XXIe siècle. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés calcule qu'en moyenne, depuis 2008, 21,5 millions de personnes ont été déplacées chaque année, à cause de catastrophes telles que des inondations, des tempêtes, des incendies ou des températures extrêmes³⁰. Autrement dit, cela signifie simplement que nous regardons ailleurs face à une réalité dramatique.

²⁹ « Quatre logements sur dix sont en tôle en 2017 - Insee Analyses Mayotte - 18 », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4202864>.

³⁰ Charlotte Jarry, « Réfugié climatique : fuir les conséquences du changement climatique », *Oxfam France*, 15 septembre 2022, <https://www.oxfamfrance.org/migrations/vers-une-augmentation-croissante-du-nombre-de-refugies-climatiques/>.

5 PERSPECTIVES D'AVENIR- PISTES D'ACTION

5.1 SENSIBILISATION / EDUCATION

Dans la pratique médicale, la prévention, bien qu'intégrée aux consultations, se limite fréquemment aux facteurs de risque cardiovasculaire, au détriment d'autres enjeux tout aussi importants. Le cadre spécifique PASS caractérisé par un temps d'échange plus long et un public souvent jeune, offre une opportunité privilégiée pour élargir cette prévention à la santé environnementale. Comme en témoignent les premières parties de ce mémoire, le manque d'accès à l'information et à la sensibilisation des déterminants environnementaux constitue un levier d'action prioritaire.

5.1.1 Les 1000 premiers jours

Créé en 2019, le projet « les 1000 premiers jours, là où tout commence », initié par le gouvernement, continue de se développer car il est bien établi scientifiquement que les actions qui sont menées tôt dans la vie (de la grossesse jusqu'aux deux ans de l'enfant) sont parmi les plus efficientes en termes de santé publique. L'enjeu est de proposer aux (futurs) parents un accompagnement adapté pour construire des environnements favorables au développement et à la santé de l'enfant et de sensibiliser sur cette période charnière. De nombreux supports existent (affiches, flyer, vidéo, livret...) et leur site internet est très accessible³¹, simple et très visité.

Concernant l'hôpital de Montbrison, des cours de préparation à l'accouchement (ciblés sur la santé environnementale) existent et sont proposés aux futurs parents, à l'initiative des 1000 premiers jours. La barrière de la langue pourrait être un frein ressenti, mais ces ateliers sont très interactifs, avec des pictogrammes visuels, des objets grandeur nature (on y apprend à lire des étiquettes de produits, à savoir ce qu'il faut utiliser ou non comme produits ménagers, cosmétiques, ustensiles de cuisine...) et ils sont donc très accessibles à tous. Il est presque regrettable que ce soit pour l'instant réservé aux femmes enceintes (et leur conjoint) car il serait important de faire cette sensibilisation à un public plus large. Ainsi, des conseils simples et accessibles (choix des produits alimentaires, Nutri-score, aération quotidienne des pièces de vie, interdire le réchauffage des aliments dans des contenants plastiques...) méritent d'être donnés à chaque consultation. Il faut commencer doucement et simplement pour que les actions

³¹ « <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr> , <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>.

soient efficaces. Cette sensibilisation des patients me paraît une des étapes clés afin de susciter un intérêt futur pour leur santé environnementale.

5.1.2 Interaction entre santé humaine, animale et santé des écosystèmes

Les comportements humains, par leur impact sur la biodiversité ou le changement climatique, pèsent lourdement dans l'origine des infections émergentes. La France s'engage dans une approche intégrée et unifiée de la santé humaine, animale et environnementale autour du concept « une seule santé » ou « One Health » dans son quatrième Plan National Santé Environnement (PNSE 4)³² qui vise à mieux comprendre les risques auxquels chacun s'expose afin de mieux se protéger et protéger son environnement. C'est ainsi que cette campagne s'est développée et reste accessible à tous à travers de nombreux supports, souvent très visuels donc sans l'impact de la barrière de la langue. Mises en place dans notre bureau de la PASS, ces affiches et les petits flyers distribués permettent une approche à ce concept et une sensibilisation des patients pour leur santé environnementale.



³² DGS_Céline.M et DGS_Céline.M, « Plan National Santé-Environnement 4 (PNSE 4) : "un environnement, une santé" (2021-2025) », Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, 26 octobre 2023, <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-nationaux-sante-environnement/article/plan-national-sante-environnement-4-pnse-4-un-environnement-une-sante-2021-2025>.

5.1.3 Applications mobiles

S'ils sont très intéressés et qu'ils souhaitent aller plus loin dans l'amélioration de leur santé environnementale, je leur conseille les applications mobiles qui permettent de scanner les produits. Ces applis gratuites permettent d'identifier les substances dangereuses pour la santé et l'environnement dans les objets du quotidien.

-*Yuka* : L'objectif est d'aider les consommateurs à faire de meilleurs choix pour leur santé et représenter un levier d'action pour conduire les industriels à proposer de meilleurs produits. C'est un projet 100% indépendant, sans pub (donc pas de conflits d'intérêts), aucune marque ne peut influencer la notation et les recommandations proposées. Yuka analyse les produits alimentaires ou cosmétiques et explique l'évaluation de chaque produit dans une fiche produit détaillée. Lorsqu'un produit est étiqueté « médiocre ou mauvais » une recommandation en toute indépendance d'un produit similaire meilleur pour la santé est proposée.

-*Scan4Chem* : La base de données européenne centralisée permet d'éclairer et d'orienter le consommateur dans ses achats, en magasin ou en ligne. Elle permet également de contacter les marques, en cas d'absence d'information. Elle est déployée à l'échelle européenne et ambitionne, à terme, de faire l'objet de plus de 30 millions de requêtes. Cette application permet aux consommateurs de scanner des articles et d'obtenir des informations sur la présence de substances « extrêmement préoccupantes » au regard de leurs effets sur la santé et l'environnement, ce qui en fait son originalité. En revanche, elle n'a pas vocation à fournir la liste exhaustive des composants d'un produit.

5.2 MOYENS FINANCIERS

5.2.1 Accessibilité du bio et local : Partenariats avec des producteurs locaux

Le Gandot, ce groupement d'achats participatif et solidaire, bio et local, ouvert à tous, à l'initiative du centre social de Montbrison permet de commander une fois par mois des produits secs en vrac, des fruits et légumes à un tarif au choix parmi trois tarifs proposés. Il permet également de favoriser les liens et rencontres car chacun peut participer à la préparation des commandes, la pesée, le tout autour d'un café ou d'un repas partagé. Le tarif le plus bas est à prix coûtant et reste parfaitement accessible à des personnes en situation de précarité car il revient moins cher qu'en magasin conventionnel.

L'AMAP-en-Forez ne propose en revanche pas de tarifs au choix, mais reste une alternative à proposer aux patients car les prix de ces produits bio n'atteignent pas ceux de la grande distribution.

Le magasin Biocoop de Montbrison (Scop Forez Bio) fait également des dons à plusieurs associations. Malheureusement les invendus de produits frais ne peuvent pas aller aux banques alimentaires car les quantités sont trop faibles. Mais la franchise montbrisonnaise fait parfois des dons de denrées à des associations pour des évènements ouverts et accessibles à tous. Par ailleurs, tous les bénéfices effectués sur les produits d'hygiène de ce magasin sont reversés à l'association « règles élémentaires », association française de lutte contre la précarité menstruelle.

5.2.2 Restaurants solidaires

Alors que les restaurants sociaux sont réservés à l'accueil des personnes en situation de précarité (orientés par des travailleurs sociaux), les restaurants solidaires sont des lieux qui accueillent un public plus large (étudiants, chômeurs, retraités, habitants du quartier, personnes sans abri...) et mettent en place des tarifs différenciés. Bien que ces projets placent la restauration collective au centre du dispositif, ils offrent également aux personnes un lieu d'échange et de convivialité tout en favorisant la mixité sociale. Ces projets se développent de plus en plus, grâce à une importante participation communautaire.

A Villeurbanne : La Cantina, est un tiers-lieu de lutte contre la précarité alimentaire. Le lieu accueille trois cuisines partagées et équipées, une buanderie, un café-restaurant ainsi qu'un espace de stockage de denrées alimentaires. Au-delà de la cuisine c'est un lieu de liberté, de rencontres et de création de liens au sein duquel les personnes retrouvent du pouvoir d'agir (mis à mal par les épreuves de la précarité et de la migration) à travers ce qu'elles préparent, mangent et les relations qu'elles y tissent. L'espace café, ouvert au grand public, accueille les habitants du quartier et il est ainsi possible de venir se désaltérer ou y travailler. Les personnes en situation de précarité peuvent également charger leur téléphone, profiter de la connexion Wifi ou bénéficier de cafés ou de repas suspendus.

A St Etienne, La Tablée est un lieu d'accueil ouvert à tout le monde, pour cuisiner ensemble et partager un moment convivial autour du repas. C'est un lieu où la rencontre et l'échange permettent de recréer des liens de proximité entre personnes du quartier. On y expérimente une alimentation durable, et le tout à prix libre.

A Montbrison, le réseau Les Petites Cantines du Forez commence à se faire connaître. Ce réseau non lucratif de cantines de quartier participatives vise à rompre la solitude et tout est fait pour faciliter les échanges, créer du lien et renouer avec un sentiment d'utilité sociale. Chacun participe au service ou à la vaisselle et paie la somme qu'il peut ou souhaite verser pour son repas. L'approvisionnement est bio et local, en circuit court, ou en invendus collectés. Après de long mois pour trouver un local adéquat et accessible, les Petites Cantines du Forez se sont tournées vers un financement innovant en montant une SAS immobilière. Dix-neuf associés se sont réunis pour acheter ensemble le local, qui sera mis en location auprès de l'association une fois les travaux effectués. L'ouverture est prévue fin 2025 dans le centre-ville de Montbrison et va permettre de promouvoir une alimentation de qualité, durable tout en favorisant les rencontres pour ces patients ou familles souvent isolés.

5.2.3 Favoriser l'économie circulaire : recyclage, réutilisation, réparation

Un espace de réemploi vient d'ouvrir ses portes sur le site de la déchetterie de Montbrison. Le principe permet de déposer et de récupérer gratuitement des objets pouvant encore être utilisés. Il semble très pertinent d'un point de vue écologique et économique de favoriser ces lieux, qui semblent se développer et sont souvent très attractifs pour nos patients en situation précaire.

Les ressourceries, lieux de collecte et de revente d'objets usagés commencent à se développer. Issues de l'économie sociale et solidaire, ces structures sont souvent des associations ou des entreprises d'insertion qui s'inscrivent dans une démarche de préservation des ressources et d'économie circulaire. A Montbrison, l'association MOD (main d'œuvre à disposition) connu pour sa mission d'insertion par le travail via les services à la personne, va mettre son savoir-faire au service de la municipalité pour la gestion de la future ressourcerie de Montbrison dont l'ouverture est prévue en 2026.

Par ailleurs, le mouvement Emmaüs qui promeut un modèle de société alternatif, où le travail et la vie en communauté permettent de se reconstruire tout en aidant les autres, milite en faveur d'une société plus écologique, grâce à son activité de collecte, de réemploi et de revente d'objets. Sur Montbrison, le local est très grand, et nous sommes régulièrement amené à y orienter les personnes en situation de précarité afin qu'il puisse meubler leur habitat ou préparer l'arrivée d'un bébé.

5.2.4 Jardins partagés

Les jardins partagés en ville ou en zone périurbaine sont de plus en plus prisés des citadins en mal de nature. Comme nous l'avons vu, les bienfaits sont multiples et permettent un réel bénéfice en terme de santé environnementale, aussi bien concernant l'alimentation que les bienfaits sur la santé mentale. Il s'agit de jardins gérés et animés par des habitants issus d'un même quartier, qui s'y retrouvent pour cultiver des légumes, des herbes aromatiques, des fruits ou des fleurs sur des terrains qui peuvent être publics ou privés. L'environnement est une préoccupation centrale, employant des pratiques respectueuses des écosystèmes, de préservation de la biodiversité et exclut évidemment tout usage de pesticides ou d'engrais chimiques. Le partage, la collaboration et la reconnexion à la nature sont les valeurs clés de ce concept. Localement, l'association « Montbrison Forez en transition » est à l'initiative de ce type de jardins, et les plantes récoltées peuvent être partagées entre les jardiniers, utilisées pour des activités pédagogiques ou données à des personnes en difficulté.

5.3 DECISIONS POLITIQUES

5.3.1 Echelle nationale

Malgré des efforts d'information et de sensibilisation, chaque individu dispose d'un contrôle limité sur son environnement. En effet, l'eau que nous buvons, les aliments que nous ingérons et l'air que nous respirons peuvent être largement contaminés par des polluants dont nous ignorons la présence. La prévention la plus efficace passerait avant tout par la suppression de ces risques portée par une action politique cohérente et déterminée.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi de "simplification de la vie économique" en juin dernier qui inclut de nombreux reculs en matière d'écologie et de santé environnementale et va permettre d'accélérer des projets ayant des impacts environnementaux significatifs comme l'implantation de Data center ou de grosses entreprises. Cependant, les dernières années n'ont pas été exclusivement synonymes de régression: certaines initiatives engagées à l'échelle nationale sont prometteuses et méritent d'être détaillées, valorisées et pérennisées dans le cadre d'une politique publique ambitieuse.

-*Le leasing Social* : cette aide spécifique pour les ménages modestes a été reconduite en 2025, permettant de louer une voiture électrique pour environ 100 euros par mois. Ce dispositif, financé par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), est destiné aux ménages ayant des revenus modestes et dépendants de leur véhicule pour leurs déplacements professionnels.

-Le Bonus écologique : cette aide pour l'achat d'un véhicule électrique est une mesure encourageante, cependant elle n'est malheureusement pas encore suffisante pour les personnes en situation de précarité car les véhicules électriques restent encore trop onéreux.

-MaPimRenov' : elle constitue aujourd'hui l'un des principaux outils de la lutte contre la précarité énergétique. Malheureusement, la suspension temporaire des aides aux rénovations globales entre juin et septembre 2025 signe un recul social à l'opposé d'une transition juste et les ménages précaires sont les plus impactés. Espérons que cette aide ne soit qu'en pause temporaire et redevienne d'actualité prochainement.

-Gratuité des transports en commun : Dunkerque a été l'une des premières villes en France à rendre ses transports en commun gratuits pour tous les résidents, suivi par Niort et Châteauroux. Cette mesure a été mise en place pour améliorer la mobilité urbaine et réduire les émissions de CO₂. Tout comme son voisin luxembourgeois qui l'applique dans tout le pays, cette initiative serait une action efficace et juste socialement si elle était généralisée à tout l'hexagone.

-Réglementation sur les PFAS : Comme vu précédemment, un plan interministériel a été élaboré conjointement par les ministères chargés de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, de l'Industrie, du Travail et de la Santé, de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Armées, de la Recherche pour répondre aux enjeux sanitaires et environnementaux. Il s'organise autour de cinq axes d'actions : améliorer, renforcer la surveillance, réduire les risques liés à l'exposition, innover en associant les acteurs économiques pour soutenir la recherche, et informer pour mieux agir.

5.3.2 Echelle locale

Les aides locales pour encourager les pratiques durables visent à soutenir les citoyens dans leurs efforts pour réduire leur empreinte écologique. Prenons l'exemple du covoiturage grâce au développement des aires dédiées et des applications mobiles locales. La promotion des déplacements cyclables, notamment par l'aménagement de piste cyclable ou de garage à vélo et l'octroi d'aides financières pour l'acquisition de vélos électriques, constitue une avancée majeure parmi d'autres initiatives similaires.

Plus spécifiquement dans notre secteur, Montbrison Forez en Transition cherche à préparer un avenir meilleur et moins vulnérable. Les initiatives locales visent donc à inciter les citoyens à prendre conscience du changement climatique, et de ses conséquences sur l'environnement et nos modes de vie et inciter toute activité visant à réduire l'impact écologique de nos habitudes

quotidiennes. A ce jour , les actions principales concernent : le jardin partagé, le troc de graines, l'habitat partagé, la construction durable, les fours solaires, les ateliers de bricolage collaboratif, la mobilité alternative à la voiture individuelle, la méditation, l'éducation bienveillante, les projection-débats, la marche.

5.4 PERSPECTIVES POUR UNE APPROCHE PLUS EQUITABLE

L'absence de participation de tous aux débats sur l'écologie diminue significativement la portée et la légitimité de ces discussions ainsi que des décisions qui en résultent. Le meilleur exemple récent en est la Convention Citoyenne pour le Climat. Cette expérimentation reposant sur le tirage au sort de citoyens n'a pas débouché sur un véritable enrichissement du travail institutionnel faute d'une réflexion en amont sur l'intégration du travail des citoyens dans le processus de décision publique. Mais d'autres approches méritent d'être étudiées et développées.

-*Mobilisations citoyennes* : les communautés minoritaires n'ont bien souvent pas les ressources et la prestance politique pour s'opposer aux différentes décisions prises impactant leur santé (implantation de sites de déchets dangereux, émissions de polluants par les grosses entreprises, manque de végétation dans les quartiers...). C'est pour ces raisons que des groupes de mobilisations citoyennes, voire de désobéissance civile doivent se mobiliser pour intervenir dans les décisions complexes impliquant des enjeux associés à la pollution, à la santé publique et à l'acceptabilité sociale.

-*La sécurité sociale de l'alimentation* : proposée par un collectif d'organisations, cette mesure est assez complexe et plusieurs versions sont proposées. En bref, il s'agirait de créer une carte de sécurité sociale alimentaire, à l'image de la carte vitale, créditée de 100 à 150 € par mois. Celle-ci serait financée par des cotisations sociales, et ne pourrait être utilisée qu'auprès de professionnels de l'alimentation répondant à des critères environnementaux et éthiques (producteurs bio, coopératives...). Cela permettrait aux plus modestes d'avoir accès à une alimentation de meilleure qualité, de favoriser la relocalisation des productions, mais aussi d'encourager les agriculteurs bio et de mieux les rémunérer.

-*Eau* : la Métropole de Lyon et Eau du Grand Lyon (avec des représentants des usagers) ont construit une tarification de l'eau selon les ressources dont l'ambition est d'assurer la solidarité à l'égard des usagers les plus précaires, d'inciter à la sobriété des consommations et

d'accompagner les acteurs du territoire vers des usages durables et responsables³³. Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, cette nouvelle structure tarifaire solidaire et environnementale semble être une première étape vers un droit universel et une priorisation des usages.

-*Réglementation sur la publicité* : une action efficace et simple serait de renforcer les réglementations sur la publicité des produits ultra-transformés, en particulier ceux ciblant les enfants, et d'améliorer l'étiquetage des produits pour une meilleure transparence. En France, la réglementation actuelle (loi Gattolin) interdit la publicité dans les programmes jeunesse des chaînes publiques, alors que pour les chaînes privées la publicité est encadrée et co-régulée à travers des engagements volontaires du secteur audiovisuel. Mais les résultats sont insuffisants avec une exposition encore importante des jeunes aux publicités pour des produits de mauvaise qualité nutritionnelle. En effet, plus de 55 % des publicités auxquelles les jeunes sont exposés, correspondent à des produits Nutri-Score D ou E. Restreindre le marketing de ces « mauvais » produits alimentaires, et allouer des moyens financiers supplémentaires pour la promotion des aliments biologiques, les produits locaux ou régionaux permettraient de cibler un public large.

-*Intégrer l'éducation environnementale dans les programmes scolaires* : en France, la loi de lutte contre le dérèglement climatique consacre un rôle fondamental à l'éducation au développement durable pour tous. Le ministère de l'éducation propose une sélection de ressources dédiée aux enseignants sur une plateforme internet dont les contenus sont variés. À destination des élèves allant du primaire au lycée, les enseignants peuvent y trouver des vidéos, podcasts, dossiers documentaires, infographies, jeux, facilement exploitables en classe ou à la maison. Une fois encore, c'est aux décideurs politiques de faire en sorte que ces approches éducationnelles soient renforcées et rendues obligatoires dès le plus jeune âge.

-*Mettre à contribution le monde de la finance* : à quelques mois de la COP30, perçue par beaucoup comme celle de la dernière chance, les débats s'annoncent familiers : dette des pays du Sud, aides publiques qui n'arrivent jamais, fonds privés qui hésitent... Concrètement, il s'agirait d'appliquer un micro-prélèvement, de quelques centièmes de pourcent, sur toutes les transactions des marchés organisés. Une contribution si légère qu'elle serait invisible pour chaque opération, mais qui, répétée des milliards de fois par jour, générera un flux de plusieurs centaines de milliards de dollars par an. L'idée serait de créer une entité indépendante pour

³³ « *L'eau doit être considérée comme l'inestimable patrimoine commun vital de l'humanité et des écosystèmes dont nous dépendons* », 28 février 2025, https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/02/28/l-eau-doit-etre-consideree-comme-l-inestimable-patrimoine-commun-vital-de-l-humanite-et-des-ecosystemes-dont-nous-dependons_6568838_3232.html.

gérer ces fonds colossaux, régie par un conseil de scientifiques, d'ingénieurs et d'experts en biodiversité. Leur seule mission serait de financer les projets ayant le plus fort impact pour la résilience de la planète. Les décisions seraient prises sur la base de données satellitaires et de diagnostics écologiques (et non de marchandages politiques) et les fonds iraient là où l'urgence est la plus grande. Ce projet crédible, techniquement réalisable et politiquement désirable, reste à être exposé avant la COP30.

-*Taxe carbone redistributive* : la contestation de la taxe carbone signait bien le refus d'un accroissement des inégalités induit par les politiques climatiques. Le Réseau Action Climat, Oxfam France et le Secours catholique proposent en ce sens la mise en place d'une taxe carbone redistributive. Ces associations rappellent que la taxe carbone est un outil indispensable pour décarboner nos sociétés mais que la forme adoptée en France ne fait que renforcer les inégalités et exclut une grosse part des émissions. Elles proposent donc de maintenir cette taxe mais de verser aux ménages les plus modestes une partie de ces recettes, sous la forme d'un « revenu climat ». Versé sous forme d'un crédit d'impôt ou d'un chèque pour les ménages non imposables et sans condition d'utilisation. Ceci permettrait de maintenir la fiscalité sur les carburants et le chauffage, sans mettre en difficulté les foyers qui n'ont pas les moyens immédiats de s'adapter et de continuer à donner un prix au carbone tout en préservant le pouvoir d'achat des plus pauvres.

-*ISF climatique* : en octobre 2020, dans un rapport intitulé « L'argent sale du capital », Greenpeace proposait la mise en place d'un ISF climatique partant du constat que plus on est riche, plus on consomme et on pollue. L'ONG propose donc la mise en place d'un ISF climatique dont le montant serait lié au patrimoine des ménages, mais aussi à l'empreinte carbone de leur patrimoine financier. Une telle mesure permettrait selon eux de rapporter 10 milliards d'euros à l'État et d'inciter les ménages les plus fortunés et les plus émetteurs à se désinvestir des activités les plus émettrices en décarbonant leur patrimoine.

Et la liste de propositions pourrait s'allonger... En effet, les initiatives et inspiration pour changer ce système destructeur se multiplient, et nous devons nous en saisir pour construire une autre société, à la fois plus respectueuse de la planète et plus égalitaire.

CONCLUSION

Ces dernières années, le débat sur la possibilité de concilier transition écologique et justice sociale s'est intensifié. S'il est fréquent d'entendre que la priorité doit être donnée à la lutte contre le réchauffement climatique, des voix s'élèvent pour faire valoir une transition juste, qui n'accentuerait pas les inégalités déjà existantes, et pourrait même contribuer à les réduire.

A travers ce mémoire, nous avons vu que la précarité et les inégalités environnementales sont intrinsèquement liées. En effet, les inégalités d'impact sont clairement reconnues à travers le mode de vie énergivore et polluant des plus aisés, alors que paradoxalement ce sont les populations précaires qui sont le plus exposées à des environnements dégradés, aggravant les problèmes de santé et perpétue le cycle de la précarité. Ces inégalités se reflètent également dans l'accès aux décisions et les conséquences des mesures induites par les politiques environnementales. Pourtant, la transition écologique ne pourra pas se faire sans envisager la situation selon le prisme social et les politiques publiques jouent un rôle déterminant dans l'atténuation ou l'exacerbation des inégalités environnementales. Mais le contexte politique actuel, marqué par des réformes parfois contradictoires illustre bien les tensions entre impératifs économiques, enjeux écologiques et justice sociale.

Ce mémoire appelle à une prise de conscience collective et à des mesures concrètes pour réduire les inégalités environnementales et améliorer la santé des populations vulnérables. Ces actions doivent s'articuler autour de la sensibilisation et l'information, le faire-valoir de ce qui existe localement (restaurants solidaires, jardins partagés, économie circulaire), l'adoption de décisions politiques audacieuses, le développement de mobilisations citoyennes ou encore l'instauration de mécanismes fiscaux redistributifs. En somme, la santé environnementale doit être envisagée comme un défi transversal qui interroge notre modèle de société, bouscule nos habitudes et notre façon de vivre ensemble.

Nous ne sommes pas tous dans le même bateau : en regardant l'Histoire et la situation actuelle, on voit que les questions sociales et environnementales sont indissociables, que l'on utilise la Terre pour exploiter les êtres, et que l'on asservit les êtres pour mieux exploiter la Terre. Si nous ne prenons pas pleinement en main la question de la justice sociale, la politique de protection de l'environnement et de préservation de la santé environnementale est vouée à l'échec.

En conclusion, je vous propose un extrait de l'article « la santé au cœur des transitions »³⁴ co-écrit par Julie Donjon et Lucie Pelosse, référentes régionales santé mentale et santé environnement à l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes: « *Engager des transitions pour la santé, c'est donc tout à la fois agir pour la rénovation énergétique d'un quartier permettant d'être moins exposé aux aléas climatiques ; c'est planter des arbres qui contribuent à la préservation de la biodiversité, à créer des îlots de fraîcheur et à générer un sentiment de mieux-être ; c'est multiplier les jardins partagés et nourriciers qui peuvent concourir à l'autonomie alimentaire, à l'entraide et au lien social. C'est également permettre le réancrage à la terre et au vivant : aller davantage dehors, marcher en forêt ou dans les parcs à proximité... C'est enfin soutenir l'implication et la participation des habitants dans les projets qui les concernent pour renforcer leur pouvoir d'agir. Les processus collectifs sont des facteurs de santé : en agissant ensemble pour améliorer notre cadre de vie, on améliore par la même occasion notre santé ».*

³⁴ Julie Donjon et Lucie Pelosse, « La santé au cœur des transitions », *Les Cahiers du Développement Social Urbain* 77, n° 1 (2023): 14-15, <https://doi.org/10.3917/cdsu.077.0014>.

ANNEXES :

Annexe 1 : Logement insalubre et mal-logement

« Les logements réputés insalubres se trouvent dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants. » Cet extrait de la loi de 1850, qui a délimité les premiers contours juridiques de la notion d’insalubrité, montre bien que les liens entre santé et mal-logement ont été établis très tôt en France. D’une manière générale, l’habitat indigne est à l’origine de nombreux troubles sur le plan sanitaire, les principaux risques étant les intoxications (plomb, monoxyde de carbone, radon) et les pathologies allergiques ou respiratoires imputables en particulier à l’humidité. Chez l’adulte, l’impact sur la santé mentale semble prévaloir : plus de la moitié déclarent manifester des troubles de l’humeur (tristesse, colère, perte d’énergie) et plus du quart présentent des symptômes de fatigue dont une partie peut sans doute être attribuée aux troubles du sommeil.

Bien évidemment la précarité énergétique qui entraîne un habitat insuffisamment chauffé (défaut d’isolation ou chauffage inadapté) induit une augmentation des décompensations respiratoires et conduit certains occupants à recourir à des chauffages de fortune qui peuvent être à l’origine d’intoxications au monoxyde de carbone. La Fondation Abbé Pierre a initié une étude³⁵ sur les impacts sanitaires de la précarité énergétique, qui a confirmé la perception plus forte d’une santé dégradée par les personnes concernées, une fréquence accrue de pathologies chroniques (bronchites, arthrose, anxiété, dépression, maux de tête...) et aiguës (rhumes, angines, grippe, diarrhées...) ainsi que des symptômes associés (sifflements respiratoires, crises d’asthme, rhumes des foins, irritations oculaires...). Parmi les adultes exposés à la précarité énergétique, 48 % souffraient de migraines et 41 % d’anxiété et de dépression.

Par ailleurs, le changement climatique aggrava probablement les canicules dans les années à venir et de la même manière les classes populaires seront les premières à en souffrir, parce que les logements mal isolés et vétustes sont plus difficiles à refroidir et que les personnes ne partent pas en week-ends ni en vacances respirer l’air frais de la montagne et de l’océan. Ainsi en 2003, la Seine-Saint-Denis fut le deuxième département le plus touché par la surmortalité.

³⁵ Dr Bernard Ledesert, *Liens entre précarité énergétique et santé : analyse conjointe des enquêtes réalisées dans l’Hérault et le Douaisis*, s. d.

Annexe 2 : Saturnisme

Le saturnisme est une problématique ancienne mais toujours présente. Cette pathologie affecte particulièrement les enfants qui portent les objets à leur bouche et s'intoxiquent avec des écaillles ou des poussières de peinture au plomb. Il peut entraîner des troubles graves et irréversibles : retards de croissance, retards intellectuels, troubles du langage, troubles du comportement, maladies rénales, retards psychomoteurs... Stocké dans les os, le plomb reste présent encore vingt ans après l'intoxication et le risque de transmission aux enfants des filles contaminées est donc important.

L'Association des familles de victimes du saturnisme (AFVS) a particulièrement contribué à son inscription dans la loi de lutte contre les exclusions de 1998, qui impose le signalement des cas de saturnisme aux autorités sanitaires et implique des travaux dans le logement et les parties communes.

Annexe 3 : Pollution de l'air intérieur

Si les liens entre problématiques de santé et de logement sont clairement établis en matière d'insalubrité et de saturnisme, la situation est différente pour d'autres problématiques telle que la présence d'une forte humidité et de moisissures, qui altère la qualité de l'air intérieur. De plus, la promiscuité et l'exiguïté du logement peut aggraver ces moisissures, en lien avec le nombre élevé de personnes respirant dans un espace restreint et la sur-utilisation des équipements (douche, cuisinière...). Des études épidémiologiques ont permis d'établir que la prévalence de l'asthme ou de symptôme respiratoire était associée à la présence de moisissures dans les espaces intérieurs³⁶.

Nous passons plus de 80 % de notre temps en intérieur et sommes exposés à de multiples sources de polluants : produits d'entretien, matériaux de construction et de décoration, peinture, mobilier, moisissures, acarien, fumée de tabac ou encore parfums d'intérieur... L'air que nous respirons à domicile n'est pas toujours de bonne qualité. Si le logement n'est pas suffisamment aéré, les polluants s'accumulent, en particulier l'hiver, lorsque l'on ouvre moins les fenêtres. Compte tenu de la précarité énergétique, les personnes les plus touchées sont là encore les plus pauvres, ne voulant pas agraver leur facture de chauffage.

³⁶ Robert K. Bush et al., « The Medical Effects of Mold Exposure », *The Journal of Allergy and Clinical Immunology* 117, n° 2 (2006): 326-33, <https://doi.org/10.1016/j.jaci.2005.12.001>.

Annexe 4 : Nuisances sonores

NOMBREUSES SONT LES PERSONNES QUI NE RÉALISENT PAS QUE LA POLLUTION SONORE EST UN PROBLÈME IMPORTANT QUI A DES RÉPERCUSSIONS SUR LA SANTÉ HUMAINE. BIEN ENTENDU, LES DÉCÈS PRÉMaturÉS LIÉS À LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE SONT BEAUCOUP PLUS NOMBREUX QUE CEUX ASSOCIÉS À LA POLLUTION SONORE. CEPENDANT, IL SEMBLE QUE LE BRUIT AIT UNE INCIDENCE PLUS ÉLEVÉE SUR LES INDICATEURS LIÉS À LA QUALITÉ DE VIE ET À LA SANTÉ MENTALE. SELON L'OMS, LE BRUIT CONSTITUE, PARMI LES FACTEURS DE RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, LA DEUXIÈME CAUSE DE MORBIDITÉ EN EUROPE, DERrière LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE³⁷. AU MOINS UN MILLION D'ANNÉES DE VIE EN BONNE SANTÉ SERAIENT AINSI PERDUES CHAQUE ANNÉE EN RAISON DU BRUIT CAUSÉ PAR LA CIRCULATION. LES TRANSPORTS (TERRESTRE, AVIATION), LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES OU DE LOISIRS, MAIS AUSSI LE VOISINAGE (VIE QUOTIDIENNE, TRAVAUX, ANIMAUX), FIGURENT PARMI LES PRINCIPALES SOURCES DE BRUIT.

DANS UNE ÉTUDE RÉALISÉE EN 2013, L'ANSES ÉVALUE À 40 %, LA PART DE LA POPULATION FRANÇAISE EXPOSÉE À DES NIVEAUX DE BRUITS DÉPASSANT 55 DÉCIBELS (DONT LES TROIS QUARTS SONT LIÉS AU TRAFIC ROUTIER). L'ANCIENNETÉ ET L'ISOLATION DU BÂTIMENT ONT ÉGALEMENT UN IMPACT SUR L'INTENSITÉ DES NUISANCES RESENTIES PAR LES MÉNAGES³⁸, D'OÙ LE FAIT QUE LES POPULATIONS DÉFAVORISÉES SOIENT UNE FOIS ENCORE LES PLUS EXPOSÉES.

EN FRANCE, UNE ÉTUDE COMMANDÉE PAR L'ADEME ET LE CONSEIL NATIONAL DU BRUIT ESTIME À 57 MILLIARDS D'EURS PAR AN LE COÛT SOCIAL DES POLLUTIONS SONORES (COÛT DES TROUBLES ET PATHOLOGIES ASSOCIÉES ET LA Perte DE PRODUCTIVITÉ). A CE PRIX-LÀ, DIVERSES MESURES POUR RÉSoudRE LES PROBLÈMES LIÉS AU BRUIT, POURRAIENT Être MISES EN PLACE. PAR EXEMPLE EN REVÊtant LES ROUTES D'ASPHalte ANTIBRUIT, EN UTILISANT DES PNEUS SILENCIEUX SUR LES VÉHICULES DESTINÉS AUX TRANSPORTS PUBLICS, EN INSTALLANT DAVANTAGE D'INFRASTRUCTURES DESTINÉES AUX VOITURES ÉLECTRIQUES DANS LES VILLES, EN ENCOURAGEANT LES DÉPLACEMENTS ACTIFS, COMME LA MARCHE OU LE VÉLO, EN AMÉNAGEANT DES RUES PIÉTONNES...

IL CONVIENT donc d'envisager de combiner différentes mesures, qui comprendront notamment des améliorations technologiques, des politiques ambitieuses en matière de bruit, une meilleure planification urbaine, et des changements dans les comportements individuels

³⁷ NOTRE-ENVIRONNEMENT, « Les bruits et les nuisances sonores », NOTRE-ENVIRONNEMENT, 24 juillet 2025, <https://www.notre-environnement.gouv.fr/>.

³⁸ « Les conditions de logement fin 2013 – Les conditions de logement en 2013 | Insee », consulté le 24 juillet 2025, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1287961?sommaire=1912749>.

Annexe 5 : Aliments ultra transformés (AUT)

Cette catégorie comprend une grande variété d'aliments (barres chocolatées, céréales, biscuits apéritifs, boissons sucrées aromatisées, soupes déshydratées, plats surgelés..), et tout produit transformé avec ajout de conservateurs en fait partie (les nitrites, colorants, édulcorants, émulsifiants, agents texturants, exhausteurs de goût ou autres additifs alimentaires). Ces aliments ultra transformés (AUT) ont pris une place majeure dans les supermarchés (ils occupent la moitié des rayons) et de fait, dans l'alimentation. L'assiette des Français en contient de plus en plus, et ils représentent entre 25 % et 50 % de notre alimentation totale.

L'ultra transformation passe par divers procédés industriels et a pour but d'augmenter l'appétence, ce qui entraîne une majoration de la prise énergétique. De nombreuses études montrent que l'on a peu conscience de ce que l'on mange et que le goût sucré augmente les quantités consommées d'où le fait que ce type d'alimentation favorise la prise de poids en donnant envie de manger davantage³⁹. Si ces produits présentent les moins bons profils nutritionnels (riches en gras, sels et sucres), la recherche scientifique documente également des effets sur la santé liés à la présence d'additifs. De très nombreuses études publiées montrent des liens entre une part importante d'AUT dans l'alimentation et l'augmentation du risque de maladies chroniques, avec un niveau de preuve très élevé pour l'obésité, le diabète et l'HTA. Par exemple une augmentation de 10 points de la part des AUT dans le régime est associée à une hausse de 13 % du risque de maladies cardiovasculaires et 11 % pour les maladies coronariennes⁴⁰.

Plus récemment, une étude française publiée dans la revue médicale britannique *British Medical Journal (BMJ)* observe un lien entre la consommation de ce type d'aliments et le risque de cancer : Augmenter de 10 % sa consommation de nourriture contenant des additifs alimentaires et conservateurs élèverait de 12 % le risque global de cancer, notamment du sein, l'un des plus fréquents⁴¹.

L'acceptabilité des produits ultra-transformés par les populations précaires est influencée par plusieurs facteurs : ils sont souvent moins chers et plus facilement accessibles que les aliments non transformés, notamment lors des distributions de colis alimentaires car ils se conservent

³⁹ Kevin D. Hall et al., « Ultra-Processed Diets Cause Excess Calorie Intake and Weight Gain: An Inpatient Randomized Controlled Trial of Ad Libitum Food Intake », *Cell Metabolism* 30, n° 1 (2019): 67-77.e3, <https://doi.org/10.1016/j.cmet.2019.05.008>.

⁴⁰ Bernard Srour et al., « Ultra-Processed Food Intake and Risk of Cardiovascular Disease: Prospective Cohort Study (NutriNet-Santé) », *Research, BMJ* 365 (mai 2019): l1451, <https://doi.org/10.1136/bmj.l1451>.

⁴¹ « Consumption of ultra-processed foods and cancer risk: results from NutriNet-Santé prospective cohort | The BMJ », consulté le 25 juillet 2025, <https://www.bmj.com/content/360/bmj.k322>.

longtemps. De plus, les entreprises alimentaires ciblent souvent leurs campagnes publicitaires vers les populations à faible revenu. Malheureusement, parmi une même classe d'AUT, les moins chers sont aussi ceux qui affichent les plus fortes teneurs en sucres ajoutés, favorisant la consommation de sucres cachés chez les consommateurs aux budgets les plus restreints⁴².

Outre leur impact en matière de santé publique et leur addiction au plastique (ces produits étant fréquemment sur-emballés), les AUT nécessitent des procédés de fabrication très énergivores. Leur production requiert dix fois plus d'énergie que la production d'aliments non transformés. IPES-Food suggère ainsi de réduire la part des aliments ultra transformés dans nos régimes alimentaires pour faciliter la sortie des énergies fossiles⁴³.

Annexe 6 : Consommation de produits issus de l'agriculture biologique (AB)

Une étude épidémiologique française menée par l'Inserm est la première à pointer que les plus gros consommateurs d'alimentation issue de l'agriculture biologique ont un risque de cancer réduit de 25 %, par rapport à ceux qui en consomment le moins⁴⁴. L'hypothèse de la présence de résidus de pesticides synthétiques bien plus fréquente et à des doses plus élevées dans les aliments issus de l'agriculture conventionnelle comparée aux aliments bio est la plus probable. En tenant compte de toutes les localisations cancéreuses, la baisse du risque est de 25 % pour le groupe le plus consommateur de bio par rapport au groupe le moins consommateur. Mais les réductions de risque vont jusqu'à 34 % pour les cancers du sein post-ménopause, et 76 % pour les lymphomes. Les lymphomes font d'ailleurs partie des cancers surreprésentés chez les agriculteurs exposés aux pesticides donc la corrélation semble adaptée.

Annexe 7 : Eau et PFAS

Sans surprise, plus une région du monde est riche, plus les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement sont développées, et plus sa population a accès à l'eau potable. Dans les pays les plus riches, l'eau est presque accessible à tous, avec un taux d'accès supérieur à 99 %. Ce qui ne veut pas dire que la question soit totalement absente dans les pays les plus développés,

⁴² *Alimentation : les produits transformés les moins chers ont les plus fortes teneurs en sucres ajoutés*, 15 janvier 2025, https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/01/15/alimentation-les-produits-transformes-les-moins-chers-ont-les-plus-fortes-teneurs-en-sucres-ajoutes_6500291_3244.html.

⁴³ « Fuel To Fork - IPES-Food Report », IPES-Food, s. d, <https://ipes-food.org/report/fuel-to-fork/>.

⁴⁴ Julia Baudry et al., « Association of Frequency of Organic Food Consumption With Cancer Risk: Findings From the NutriNet-Santé Prospective Cohort Study », *JAMA Internal Medicine* 178, n° 12 (2018): 1597-606, <https://doi.org/10.1001/jamainternmed.2018.4357>.

notamment pour les sans-abris, les habitants des bidonvilles ou les personnes vivant en habitat mobile, qui sont souvent négligées par les infrastructures publiques.

-L'impact du réchauffement climatique sur le cycle de l'eau : Lorsque les températures montent, l'évapotranspiration augmente aussi. On retrouve alors plus de vapeur d'eau dans l'atmosphère et moins d'eau à l'état « liquide » disponible. Les phénomènes extrêmes sont alors plus fréquents et plus puissants : pluies violentes et inondations, longues périodes de sécheresse. En parallèle, la quantité d'eau qui alimente les cours d'eau diminue, entraînant une baisse du débit des rivières et un appauvrissement des nappes phréatiques. Pour sécuriser l'approvisionnement, il faut parfois créer des interconnexions entre les différents réseaux ou mobiliser une ressource en eau plus lointaine. De plus, face à la contamination des réserves notamment par les pesticides et les nitrates (liés aux activités agricoles, industrielles et domestiques), les gestionnaires doivent installer de nouvelles stations de traitement des eaux usées. Tout ceci a un coût important qui se répercute évidemment sur le consommateur. Ainsi, le prix moyen de l'eau potable a augmenté de 8 cts d'euro par mètre cube toutes taxes comprises en 2022 alors que les précédentes hausses étaient de 4 cts au maximum sur les 10 dernières années. Une fois encore ce sont les personnes en situation de précarité qui en souffrent le plus, car cette ressource est indispensable.

-PFAS : Les PFAS (Substances Per- et polyFluoroAlkylées) sont des molécules de synthèse, persistantes et omniprésentes, utilisées dans de nombreux produits industriels et de consommation: papiers d'emballage, émulsifiants, revêtements antiadhésifs, textiles imperméabilisés, mousses anti-incendie, produits de nettoyage, détergents, peintures et vernis, pesticides et même certains cosmétiques. Aussi appelés polluants éternels (car ils sont très résistants à la dégradation dans l'environnement, résistantes aux fortes chaleurs), ces substances polluent l'eau, l'air, les sols et les sédiments. Certains s'accumulent dans les organismes vivants, plantes et animaux, et se retrouvent dans la chaîne alimentaire.

Les connaissances sur les risques sanitaires associés aux PFAS pour les organismes vivants sont jugées insuffisantes mais bons nombres d'études font état d'effets "suspectés, voire avérés" sur la santé humaine. Ils seraient associés à une douzaine de maladies comme certains cancers, des perturbateurs des systèmes immunitaires ou encore perturbateurs endocriniens entraînant infertilité, diabète, obésité... Leur omniprésence dans l'environnement est décrite par les scientifiques du domaine comme « le problème de pollution le plus grave jamais rencontré » par l'humanité.

On parle de « hot-spot » lorsque la concentration de PFAS détectée sur un site atteint un niveau que les experts estiment dangereux pour la santé (100 ng/l). Les sites industriels qui utilisent des PFAS dans leur chaîne de production sont les sites autour desquels sont retrouvés ces hot-spot. Une enquête collaborative internationale « Forever Pollution Project » englobant 18 partenaires a permis de cartographier tous les sites où la contamination a été détectée⁴⁵. Ce travail d'une ampleur colossale, montre pour la première fois l'étendue de la contamination de l'Europe de ces polluants éternels qui accompagneront l'humanité pendant des centaines, voire des milliers d'années. Une fois encore, les habitations situées en bordure de site industriel concernent plus fréquemment les habitats précaires.

Les spécialistes s'accordent à dire que ces taux vont être en augmentation constante les prochaines années et que seules les restrictions de l'utilisation de ces substances peuvent empêcher cette augmentation. C'est également l'avis des ONG environnementales qui demandent au gouvernement d'appliquer le principe de précaution en adoptant des normes plus strictes et protectrices. Ainsi, les députés ont voté, le 20 février dernier, une proposition de loi visant à protéger la population: la fabrication, l'importation et la vente de produits contenant des PFAS seront prohibées à partir de 2026 pour trois catégories d'articles: les cosmétiques, les textiles d'habillement (sauf vêtements de protection pour les professionnels) et les farts de skis. L'ensemble des textiles ne seront concernés qu'à compter de 2030. Mais l'immense regret concerne l'exemption accordée aux ustensiles de cuisine à la suite de l'intense lobbying du groupe SEB et Tefal, soutenu en particulier par les députés de droite et d'extrême droite.

La proposition de loi ne se limite pas aux interdictions : face à la contamination massive des ressources en eau, les parlementaires ont décidé de faire porter l'énorme coût de la dépollution aux industriels selon le principe « pollueur-payeur ». Le texte instaure une redevance (100 euros/100g de PFAS rejetés dans l'eau) qui sera versée aux agences de l'eau pour financer les traitements de plus en plus onéreux des captages d'eau potable. Il faut garder à l'esprit que ces solutions curatives de traitements de l'eau sont coûteuses (la dépollution du continent européen pourrait coûter 2 000 milliards d'euros sur vingt ans) mais également énergivores, et qu'elles ne permettent pas de protéger et de restaurer la qualité des milieux et des ressources. C'est pourquoi seule l'interdiction progressive de l'utilisation de ces PFAS serait une solution pérenne et intelligente, autant d'un point de vue environnemental qu'économique.

⁴⁵ PFAS : en France, le coût de la décontamination largement sous-estimé, 14 janvier 2025, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2025/01/14/pfas-en-france-le-cout-de-la-decontamination-largement-sous-estime_6497851_4355770.html.

BIBLIOGRAPHIE

Agier, Lydiane, Xavier Basagaña, Lea Maitre, et al. « Early-Life Exposome and Lung Function in Children in Europe: An Analysis of Data from the Longitudinal, Population-Based HELIX Cohort ». The Lancet Planetary Health 3, n° 2 (2019): e81-92. [https://doi.org/10.1016/S2542-5196\(19\)30010-5](https://doi.org/10.1016/S2542-5196(19)30010-5).

Alimentation : les produits transformés les moins chers ont les plus fortes teneurs en sucres ajoutés. 15 janvier 2025.
https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/01/15/alimentation-les-produits-transformes-les-moins-chers-ont-les-plus-fortes-teneurs-en-sucres-ajoutes_6500291_3244.html.

Baldi, Isabelle. « Données des expertises collectives de l'INSERM sur le lien entre pesticides et santé ». Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement, 36e Congrès National de Médecine et Santé au Travail, vol. 85, n° 2 (2024): 102005.
<https://doi.org/10.1016/j.admp.2024.102005>.

Baudry, Julia, Karen E. Assmann, Mathilde Touvier, et al. « Association of Frequency of Organic Food Consumption With Cancer Risk: Findings From the NutriNet-Santé Prospective Cohort Study ». JAMA Internal Medicine 178, n° 12 (2018): 1597-606.
<https://doi.org/10.1001/jamainternmed.2018.4357>.

Bush, Robert K., Jay M. Portnoy, Andrew Saxon, Abba I. Terr, et Robert A. Wood. « The Medical Effects of Mold Exposure ». The Journal of Allergy and Clinical Immunology 117, n° 2 (2006): 326-33.
<https://doi.org/10.1016/j.jaci.2005.12.001>.

« Consumption of ultra-processed foods and cancer risk: results from NutriNet-Santé prospective cohort | The BMJ ». <https://www.bmjjournals.org/content/360/bmj.k322>.

COP21 : Il faut en finir avec le racisme environnemental. 9 décembre 2015.
https://www.lemonde.fr/idees/article/2015/12/09/cop21-il-faut-en-finir-avec-le-racisme-environnemental_4827705_3232.html.

Cosquer, Alix. Le lien naturel : pour une reconnexion au vivant. Le pommier, 2021.
<https://cnrs.hal.science/hal-04964475>.

Dabi, Nafkote, Alex Maitland, Max Lawson, Hilde Stroot, Alexandre Poidatz, et Ashfaq Khalfan. Carbon billionaires: The investment emissions of the world's richest people. Oxfam International, 2022.
<https://doi.org/10.21201/2022.9684>.

DGS_Céline.M, et DGS_Céline.M. « Plan National Santé-Environnement 4 (PNSE 4) : “un environnement, une santé” (2021-2025) ». Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, 26 octobre 2023.
<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-nationaux-sante-environnement/article/plan-national-sante-environnement-4-pnse-4-un-environnement-une-sante-2021-2025>.

Donjon, Julie, et Lucie Pelosse. « La santé au cœur des transitions ». Les Cahiers du Développement Social Urbain 77, n° 1 (2023): 14-15.
<https://doi.org/10.3917/cdsu.077.0014>.

Emelianoff, Cyria. « La problématique des inégalités écologiques, un nouveau paysage conceptuel ». Droit de l'environnement. Écologie & Politique 35, n° 1 (2008): 19-31. <https://doi.org/10.3917/ecopo.035.0019>.

Franceinfo. « Précarité : les bénéficiaires de l'aide du Secours populaire de plus en plus nombreux ». 30 septembre 2020.

https://www.franceinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/solidarites/precarite-les-beneficiaires-de-l-aide-du-secours-populaire-de-plus-en-plus-nombreux_4123685.html.

« Fuel To Fork - IPES-Food Report ». IPES-Food. <https://ipes-food.org/report/fuel-to-fork/>.

Grossin, Benoît. « Covid-19 et couvre-feu : la vague de problèmes de santé mentale loin d'être retombée ». France Culture, 18 octobre 2020.

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/covid-19-et-couvre-feu-la-vague-de-problemes-de-sante-mentale-loin-d-etre-retombee-1804625>.

Guide Comede | Comede. 15 juillet 2016. <https://www.comede.org/guide-comede/>.

Guivarch, Céline, et Nicolas Taconet. « Inégalités mondiales et changement climatique ». Revue de l'OFCE 165, n° 1 (2020): 35-70. <https://doi.org/10.3917/reof.165.0035>.

Hall, Kevin D., Alexis Ayuketah, Robert Brychta, et al. « Ultra-Processed Diets Cause Excess Calorie Intake and Weight Gain: An Inpatient Randomized Controlled Trial of Ad Libitum Food Intake ». Cell Metabolism 30, n° 1 (2019): 67-77.e3. <https://doi.org/10.1016/j.cmet.2019.05.008>.

Hémon, Denis, et Eric Jouglard. Surmortalité liée à la canicule d'août 2003 – Rapport d'étape. s. d.

« <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr> ». <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>.

« [injusticesociale danslair_rapport_final_webpages.pdf](https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/10/injusticesociale danslair_rapport_final_webpages.pdf) ». https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/10/injusticesociale danslair_rapport_final_webpages.pdf.

Jarry, Charlotte. « Réfugié climatique : fuir les conséquences du changement climatique ». Oxfam France, 15 septembre 2022. <https://www.oxfamfrance.org/migrations/vers-une-augmentation-croissante-du-nombre-de-refugies-climatiques/>.

Klinenberg, Eric. « « Justice écologique » pour les minorités ». Le Monde diplomatique, 1 février 1998. <https://www.monde-diplomatique.fr/1998/02/KLINENBERG/3504>.

« L'eau doit être considérée comme l'inestimable patrimoine commun vital de l'humanité et des écosystèmes dont nous dépendons ». 28 février 2025. https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/02/28/l-eau-doit-etre-consideree-comme-l-inestimable-patrimoine-commun-vital-de-l-humanite-et-des-ecosystemes-dont-nous-dependons_6568838_3232.html.

Leclerc, Annette, Didier Fassin, Hélène Grandjean, Monique Kaminski, et Thierry Lang. Les inégalités sociales de santé. La Découverte, 2010.

Ledesert, Dr Bernard. Liens entre précarité énergétique et santé : analyse conjointe des enquêtes réalisées dans l'Hérault et le Douaisis. s. d.

« *Les conditions de logement fin 2013 – Les conditions de logement en 2013 | Insee* ». <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1287961?sommaire=1912749>.

Malier, Hadrien. « Populariser l'écologie, éduquer les classes populaires ? : ethnographie critique d'interventions publiques et militantes en France et en Argentine ». These de doctorat, Paris, EHESS, 2022. https://theses.fr/2022EHESS0150.

notre-environnement. « Les bruits et les nuisances sonores ». notre-environnement. <https://www.notre-environnement.gouv.fr/>.

Observatoire des inégalités. « Rapport sur les inégalités, édition 2025 ». <https://www.inegalites.fr/Rapport-sur-les-inegalites-edition-2025>.

Oxfam International. « Combattre les inégalités des émissions de CO2 ». 25 mai 2022. <https://www.oxfam.org/fr/publications/combattre-les-inegalites-des-emissions-de-co2>.

PFAS : en France, le coût de la décontamination largement sous-estimé. 14 janvier 2025. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2025/01/14/pfas-en-france-le-cout-de-la-decontamination-largement-sous-estime_6497851_4355770.html.

« PNACC3.pdf ». <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/PNACC3.pdf>.

« Pour vivre heureux, vivons égaux ! » https://www.editionslesliensquilibrent.fr/livre-Pour_vivre_heureux,_vivons_%C3%A9gaux_-!-9791020906700-1-1-0-1.html.

« Quatre logements sur dix sont en tôle en 2017 - Insee Analyses Mayotte - 18 ». <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4202864>.

« Quelques outils simples pour vendre du poison » : petit breviaire (sarcastique) pour entreprises polluantes. 15 janvier 2024. https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/01/15/quelques-outils-simples-pour-vendre-du-poison-petit-breviaire-sarcastique-pour-entreprises-polluantes_6210842_3232.html.

Reporterre. « La rénovation des logements créera 126.000 emplois, assurent des ONG caritatives et écologistes ». Reporterre  *le média de l'écologie - Indépendant et en accès libre, 22 février 2017.* <https://reporterre.net/La-renovation-des-logements-creera-126-000-emplois-assurent-des-ONG-caritatives>.

Srour, Bernard, Léopold K. Fezeu, Emmanuelle Kesse-Guyot, et al. « Ultra-Processed Food Intake and Risk of Cardiovascular Disease: Prospective Cohort Study (NutriNet-Santé) ». Research. BMJ 365 (mai 2019): l1451. https://doi.org/10.1136/bmj.l1451.

« Travail précaire et santé mentale | EESC ». 4 octobre 2022. <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/travail-precaire-et-sante-mentale>.

Comment la précarité influence-t-elle l'exposition aux risques environnementaux et ses impacts sur la santé des populations vulnérables ?

Mots clés : santé environnementale, précarité, justice sociale, changement climatique.

Alors que nous traversons une crise écologique et sociale sans précédent, les populations précaires subissent de manière disproportionnée les conséquences de la dégradation environnementale. Pollution, logement insalubre, difficultés d'accès aux espaces verts et à une alimentation saine : ces inégalités environnementales aggravent les disparités de santé et creusent les injustices sociales.

Ce mémoire analyse les déterminants de ces inégalités (mode de vie, travail, alimentation, changement climatique) et leurs impacts sur la santé physique et mentale. Il interroge aussi le rôle des politiques publiques, entre réformes ambitieuses et reculs constants, et propose des leviers d'action pour une transition juste : information, sensibilisation, économie circulaire ou restaurants solidaires sont des pistes concrètes assurant une justice sociale tout en intégrant des enjeux de santé humaine, animale et des écosystèmes.

Une réflexion indispensable pour comprendre les défis actuels et dessiner les contours d'un avenir plus équitable. Et si la santé de la planète commençait par celle de ses habitants les plus fragiles ?

Mémoire du Diplôme Inter-Universitaire « Santé, société et migration »

Rédigé sous la direction de Yannis Gansel

Année 2024-2025